

# Participation à la gestion des pêches artisanales pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs en Afrique de l'Ouest

Une synthèse des entretiens et  
des études de cas réalisés en Mauritanie,  
au Sénégal, en Guinée et au Ghana



# Participation à la gestion des pêches artisanales pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs en Afrique de l'Ouest

Une synthèse des entretiens et des études de cas réalisés  
en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana

par

**Noeky M. Lenselink**

Sociologue en développement rural (expert associé)

Service de la technologie des pêches

Division des industries de la pêche

Département des pêches de la FAO

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-204841-3

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org)

© FAO 2004

## **PRÉPARATION DE CE DOCUMENT**

Ce document est une étude réalisée dans le cadre du projet «Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche» (PMEDP) [GCP/INT/735UK] mis en œuvre par la FAO en collaboration avec le Programme à moyen terme du Département des pêches de la FAO «Promotion de la gestion des pêcheries côtières» (TP 234 A4). Cette étude cherche à tirer des leçons et divulguer leurs résultats sur la participation des pêcheurs dans la gestion des pêches ainsi que sur les possibilités d'améliorer les moyens d'existence de ces pêcheurs en faisant preuve d'une gestion responsable des pêches.

Cette étude se base sur quatre rapports de pays du PMEDP et comporte des études de cas sur la participation des pêcheurs aux activités de contrôle et de surveillance. Le travail de terrain pour ces études a été exécuté par des équipes composées de deux personnes: un consultant et un membre du personnel des administrations nationales des pêches, dans chaque pays, entre août 2000 et mars 2001: M.O. Mohamed Vall et N.M. Moctar Nech en Mauritanie; A. Sall et C.M. Diallo au Sénégal; M.M. Diallo et A. Bah en Guinée; et A. Aryee et Q.Q. Ahene-Amanquanor au Ghana. Des données de terrain ont par la suite été recueillies au cours de visites complémentaires et des entretiens ont été réalisés par Philippe Cacaud, consultant, et moi-même (Programme à moyen terme «Promotion de la gestion des pêcheries côtières») en juin et juillet 2001. L'analyse et la rédaction du document ont été effectuées à la FAO à Rome, Italie.

## **REMERCIEMENTS**

Parmi les collègues du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche, je remercie tout particulièrement Christophe Breuil et Moustapha Kébé qui ont lancé et assuré le suivi de l'étude. Mes remerciements vont également à Richard Coutts, Coordinateur du programme à Rome (Italie) et Benoît Horemans, Chef d'équipe à Cotonou, Bénin. Les unités de coordination du Programme national (NCU) en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana ont fourni un soutien efficace dans le cadre des activités de terrain.

Plusieurs personnes du Programme à moyen terme «Promotion de la gestion des pêcheries côtières» de la FAO, Rome, Italie, ont apporté leur contribution et assuré leur soutien, tout particulièrement le coordinateur du projet Alain Bonzon ainsi que Jan Johnson et Dominique Gréboval.

D'autres collègues de la FAO ont également apporté leur contribution à cette étude. Je mentionnerai plus particulièrement Jeremy Turner, Chef, Service de la technologie des pêches auquel je suis extrêmement reconnaissante pour les encouragements et le soutien qu'il a constamment manifestés tout au long de la réalisation de ce document. Je suis également reconnaissante à George Everett, Rebecca Metzner, Katrine Soma et Rolf Willmann du Service de la planification du développement (FIPP), de même qu'à Karin Verstralen (consultante) qui ont lu et révisé les différentes versions de ce texte en faisant part de leurs observations et suggestions.

### **Distribution:**

Pays du PMEDP

Bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO

Département des pêches de la FAO

Lenselink, N.M.

Participation à la gestion des pêches artisanales pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Une synthèse des entretiens et des études de cas réalisés en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana.

FAO Document technique sur les pêches. No. 432. Rome, FAO. 2003. 85 p.

## **RÉSUMÉ**

### **Introduction**

*Cette étude sur la «Participation à la gestion des pêches artisanales pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs en Afrique de l'Ouest» a été réalisée dans le cadre du Programme sur les moyens d'existence durables dans la pêche ou PMEDP (GCP/INT/735/UK) en collaboration avec le Programme à moyen terme du Département des pêches de la FAO «Promotion de la gestion des pêcheries côtières»(TP 234 A4). Cette étude cherche à identifier les manières d'augmenter la participation des pêcheurs dans la gestion des pêches côtières comme un moyen d'améliorer les moyens d'existence de ces pêcheurs et de leurs familles.*

*Dans ce but, quatre études PMEDP sur la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et le Ghana ont été analysées, et des entretiens supplémentaires se sont déroulés au Sénégal et au Ghana. L'analyse se focalise principalement sur les sujets suivants:*

- *Le rôle des pêcheurs artisans et du gouvernement dans la gestion des pêches maritimes.*
- *Les problèmes et les contraintes qui existent dans la gestion des pêches maritimes.*
- *L'impact de la gestion des pêches maritimes sur les moyens d'existence des pêcheurs.*

### **Résultats**

*Les résultats montrent que les pêcheurs artisans sont généralement impliqués dans des mesures de gestion des pêches informelles qui co-existent avec des mesures officielles initiées par l'administration des pêches. La participation officielle des pêcheurs se fait au moyen de la consultation au moment de l'écriture des lois et des réglementations sur la pêche, tandis que la participation informelle consiste à faire et à exécuter de manière concrète les réglementations locales élaborées par les comités de pêche de la communauté.*

*Les cas les plus efficaces concernent les mesures locales informelles et les cas où les pêcheurs et le gouvernement s'entraident et se complètent. Les politiques des pêches gouvernementales sont généralement basées sur des préoccupations biologiques à long terme tandis que les pêcheurs ont tendance à avoir des objectifs socio-économiques à court terme. Ces objectifs s'excluent mutuellement, bien que ce ne soit pas toujours le cas. Des aspects de gestion des pêches relativement efficaces ayant des effets positifs sur (certains) moyens d'existence comprennent l'autorité forte de certaines personnes locales, un intérêt matériel de la part des pêcheurs et du gouvernement dans les mécanismes, une collaboration entre tous les groupes impliqués, des processus de communication clairs et l'apprentissage de groupe.*

*Cependant, que ce soit à cause des mesures formelles ou informelles, il semble que dans quelques cas seulement, les effets désirés aient été atteints sur les moyens d'existence des pêcheurs, comme l'accès certain aux ressources, aux revenus et à l'emploi. Cela est dû à un certain nombre de facteurs. Un de ces facteurs concerne les faiblesses au niveau de l'application et des processus et des procédures inefficaces au sein et entre les*

groupes impliqués. Un second facteur réside dans les contraintes au niveau de la mise en application et un autre est lié au fait que les différents groupes de pêcheurs artisans aient des intérêts divergents et puissent être affectés différemment par les mesures de gestion des pêches. Il semblerait alors que des acteurs plus puissants et plus influents tirent plus de profit de ces mesures que les plus pauvres. L'hypothèse sous-jacente de cette étude qui stipule que la gestion des pêches améliore les moyens d'existence des pêcheurs n'est donc pas aussi évidente qu'elle puisse paraître, du moins à court terme. Enfin, l'analyse montre que les acteurs ne sont pas des «destinataires passifs» influencés par les mécanismes de gestion des pêches mais des agents actifs qui utilisent, modifient et quelquefois ignorent ou contrecarrent les mécanismes pour atteindre l'accès et le contrôle sur les ressources ainsi que pour satisfaire leurs propres objectifs.

### **Conclusions**

Un certain nombre de tendances peut être identifié, lesquelles conduisent à une augmentation de la collaboration entre les pêcheurs et le gouvernement dans les mesures de gestion des pêches de même qu'à une plus grande considération des aspects relatifs aux moyens d'existence. Du côté des pêcheurs, il y a (bien que pas toujours «traditionnels») des règles et des comités gouvernant la pêche qui existent déjà et une prise de conscience accrue dans les communautés pour le besoin de protéger les stocks. Le gouvernement a un intérêt croissant pour la pêche artisanale et les processus de consultation avec les pêcheurs, qui existent déjà, pour l'élaboration de plans de gestion. En plus il y a des mécanismes de décentralisation qui encouragent le partage des responsabilités avec les institutions locales pour la gestion des ressources naturelles et les mécanismes associés tels que les conseils locaux et les comités de gestion communautaires pour la gestion des pêches.

Cependant, un certain nombre de facteurs complique la collaboration de plus en plus forte entre les pêcheurs et le gouvernement pour les mesures de gestion des pêches et en ce qui concerne les aspects relatifs aux moyens d'existence. Différents groupes de pêcheurs et de transformateurs ayant des intérêts divergents rendent la collaboration difficile; il y a un passé de relations forcées entre les pêcheurs et le gouvernement. Les relations entre les pêcheurs et les autorités gouvernementales ont toujours été tendues. Les autorités n'ont pas pu ou pas voulu appliquer les lois qui existent déjà, les mandats flous ou de facto concernant le partage des tâches entre les différentes organisations du gouvernement concernées par la pêche et les affaires maritimes. Enfin, la communication, les financements et le recrutement du personnel des institutions gouvernementales ne sont pas toujours suffisants pour une gestion des pêches.

### **Recommandations:**

Afin de parvenir à une gestion des pêches plus centrée sur les moyens d'existence, deux aspects doivent être améliorés, à savoir:

1. toutes les phases de la gestion des pêches, telles que l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) ainsi que l'application, doivent être abordées individuellement ou globalement et doivent clairement être en rapport avec les questions et objectifs relatifs aux moyens d'existence; et
2. il devrait y avoir un engagement conscient et réfléchi pour ce qui est de la participation, la représentation, l'information et la communication de la part de ceux qui sont concernés par les moyens d'existence et la gestion des pêches.

Concernant les phases en gestion des pêches, la FAO, avec le PMEDP et ses pays partenaires peuvent apporter un soutien aux pêcheurs et fonctionnaires du gouvernement et d'autres institutions qui consisterait à:

- mener des actions de sensibilisation et de formation sur la gestion des pêches et les mécanismes et phases de gestion en rapport avec le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR);
- inclure des considérations et des objectifs sur les moyens d'existence dans le cadre de la gestion des pêches; et
- organiser des forums d'échanges d'expériences sur la gestion des pêches et les mécanismes de gestion avec des études de cas à l'appui, etc.

Concernant le processus de gestion des pêches, la FAO, avec le PMEDP et ses pays partenaires peuvent apporter un soutien aux pêcheurs et fonctionnaires du gouvernement et d'autres institutions qui consisterait à:

- mener des actions de sensibilisation, de formation et d'échanges d'expériences sur la participation et les mécanismes de participation aux niveaux national et communautaire et encourageant la décentralisation et le passage de la consultation à la gestion commune;
- mener des actions de formation pour renforcer les associations et leur représentation dans les processus officiels; et
- créer des opportunités pour améliorer la collaboration et la communication entre les acteurs en tenant compte des pêcheurs les plus pauvres.

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des encadrés et figures	viii
Liste des tableaux	viii
Liste des cartes	ix
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1.1 L'étude	1
1.2 La méthodologie	4
1.3 L'approche théorique	5
1.4 La structure de ce document	10
<b>2. LES PÊCHERIES ARTISANALES ET LES PÊCHEURS ARTISANS</b>	<b>11</b>
2.1 Le contexte de la pêche et des moyens d'existence dans les pays choisis pour réaliser les études de cas	11
2.2 Qui sont les pêcheurs artisans?	17
2.3 Comment sont organisés et représentés les pêcheurs?	20
<b>3. L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES PÊCHES</b>	<b>28</b>
3.1 Comment l'administration des pêches est-elle organisée?	28
3.2 Quels sont les mécanismes actuels pour une collaboration?	33
3.3 Quelles sont les règles qui contrôlent la pêche artisanale?	40
<b>4. LES ÉTUDES DE CAS SUR LES MÉCANISMES DE GESTION DES PÊCHES ARTISANALES</b>	<b>46</b>
4.1 Présentation des études de cas	46
4.2 Description des études de cas	51
<b>5. ANALYSE DES ÉTUDES DE CAS</b>	<b>58</b>
5.1 Les forces et les faiblesses	58
5.2 Les rôles respectifs des pêcheurs artisans et du gouvernement	65
5.3 Interaction entre la gestion des pêches et les moyens d'existence des pêcheurs	70
<b>6. VERS UNE GESTION DES PÊCHES CENTRÉE SUR LES MOYENS D'EXISTENCE</b>	<b>76</b>
6.1 Nouvel examen des hypothèses	76
6.2 Les facteurs qui facilitent et qui compliquent	78
6.3 Les recommandations pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence	79
<b>7. LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>81</b>
7.1 Les rapports sur les études de pays	81
7.2 Autres références bibliographiques et ouvrages importants	81
<b>8. ANNEXES</b>	<b>83</b>
8.1 Les résultats attendus du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche	83
8.2 Les causes d'accidents en mer (d'après les quatre rapports de pays)	84

## • LISTE DES ENCADRÉS ET FIGURES

### 1. INTRODUCTION

<i>Explication des mots clés</i>	2
<i>Le cadre des moyens d'existence durables</i>	5
<i>Définition des termes MED</i>	6
<i>Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable – Gestion des pêches</i>	7
<i>Les questions des moyens d'existence et le Code de conduite pour une pêche responsable</i>	8
<i>Rappel des hypothèses sous-jacentes des objectifs</i>	9
<i>Note aux lecteurs</i>	10

### 2. LES PÊCHERIES ARTISANALES ET LES PÊCHEURS ARTISANS

<i>Exemple de variations régionales en matière d'exploitation des espèces de poisson</i>	13
<i>Exemples de stratégies pour protéger les moyens d'existence des pêcheurs</i>	15
<i>Le Chef des pêcheurs et le Conseil des anciens au Ghana</i>	24

### 3. L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES PÊCHES

<i>La structure organisationnelle du Ministère des pêches en Guinée</i>	29
<i>Les changements dans l'administration des pêches au Ghana</i>	29
<i>Les entités consultatives pour la formulation des politiques et des réglementations en Mauritanie</i>	33
<i>Les pratiques de règlement des conflits en Guinée</i>	37
<i>Mécanismes de résolution des conflits alternatifs en Guinée</i>	38
<i>Définition de bateaux de pêche artisanale, l'exemple du Sénégal</i>	42
<i>Les conséquences sociales de la mise en vigueur des lois concernant la taille des mailles des filets</i>	44

### 6. VERS UNE GESTION DES PÊCHES CENTRÉE SUR LES MOYENS D'EXISTENCE

<i>Rappel des hypothèses sous-jacentes des objectifs</i>	76
--	----

## • LISTE DES TABLEAUX

### 2. LES PÊCHERIES ARTISANALES ET LES PÊCHEURS ARTISANS

<i>Information générale sur les quatre pays choisis pour les études de cas et leur zone côtière</i>	12
<i>Contribution des pêcheries dans les économies nationales</i>	12

### 4. LES ÉTUDES DE CAS SUR LES MÉCANISMES DE GESTION DES PÊCHES ARTISANALES

<i>Les huit études de cas sur les communautés, par pays</i>	46
<i>Les études de cas par communauté</i>	47
<i>Groupement des études de cas dans «la surveillance en mer» et «le contrôle sur les lieux de débarquement»</i>	50

### 5. ANALYSE DES ÉTUDES DE CAS

<i>Les cas sur les contrôles sur les lieux de débarquement</i>	58
<i>Les cas sur la surveillance en mer</i>	60
<i>Comparaison des éléments de contrôle sur les lieux de débarquement et de surveillance en mer</i>	62
<i>Le rôle des pêcheurs et du gouvernement dans les étapes des contrôles sur les lieux de débarquement</i>	66
<i>Le rôle des pêcheurs et du gouvernement dans les étapes de surveillance en mer</i>	66
<i>Les bénéficiaires ciblés des cas sur les contrôles sur les lieux de débarquement</i>	71
<i>Les bénéficiaires ciblés pour les cas de surveillance en mer</i>	72

- **LISTE DES CARTES**

- 2. LES PÊCHERIES ARTISANALES ET LES PÊCHEURS ARTISANS**

*Carte de l'Afrique de l'Ouest avec les pays choisis pour les études de cas* 11

- 4. LES ÉTUDES DE CAS SUR LES MÉCANISMES DE GESTION DES PÊCHES ARTISANALES**

*Indication de la localisation de la zone d'étude de cas en Mauritanie* 47

*Indication de la localisation des zones d'études de cas au Sénégal* 48

*Indication de la localisation des zones d'études de cas en Guinée* 48

*Indication de la localisation des zones d'études de cas au Ghana* 49

*La zone d'études de cas sur les lieux de débarquement au Sénégal* 51

*Les zones des deux études de cas sur les lieux de débarquement au Ghana* 52

*Les zones d'études de cas sur la surveillance en mer: comités de pêcheurs et sous-comités* 52

*Les zones d'études de cas sur la surveillance en mer: postes de gouvernement décentralisés* 53

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 L'étude

### 1.1.1 Le Contexte

«La participation à la gestion des pêcheries artisanales pour améliorer les moyens d'existence en Afrique de l'Ouest» s'appuyant sur des études de cas en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana, est une étude sur la gestion des pêches en tant que moyen permettant d'assurer des moyens d'existence durables dans la pêche<sup>1</sup>.

Cette étude a été élaborée entre mars et août 2001 pour le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche exécuté par la FAO (PMEDP) ou GCP/INT/735/UK, en collaboration avec le Programme à moyen terme du Département des pêches de la FAO «Promotion de la gestion des pêcheries côtières» (TP 234 A4). Le PMEDP est exécuté en partenariat avec 25 pays d'Afrique de l'Ouest. Il a pour objectif de réduire la pauvreté au sein des communautés de pêcheurs en améliorant la gestion des ressources (qu'il s'agisse de ressources naturelles, sociales, financières ou d'autres ressources)<sup>2</sup> et la création d'un environnement institutionnel habilitant pour les moyens d'existence durables dans la pêche. Le Programme à moyen terme «Promotion d'une gestion des pêcheries côtières» a pour objectif d'analyser les plans de gestion des pêches en portant une attention particulière aux approches participatives, et en enregistrant et diffusant les leçons apprises<sup>3</sup>. Les deux programmes se concentrent sur les pêcheries artisanales.

Cette étude a pour but de tirer profit et de diffuser les leçons apprises sur la participation des pêcheurs en matière de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest, ainsi que sur les moyens permettant d'apporter un soutien aux moyens d'existence grâce à une gestion responsable des pêches<sup>4</sup>.

### 1.1.2 Justification

Les moyens d'existence durables dans la pêche et une gestion responsable de la pêche sont des sujets très importants en Afrique de l'Ouest et à travers le monde. La pêche est un secteur en expansion offrant des emplois, de la nourriture et des bénéfices provenant du commerce et des échanges extérieurs favorisant le développement local, etc. Le PMEDP estime que dans cette région, les moyens d'existence de 5,3 millions de personnes dépendent directement du poisson (eaux douces et salées). Les débarquements de poisson de mer sont estimés à 1,1 million de tonnes par an<sup>5</sup>.

Toutefois, les ressources marines sont limitées, et ne peuvent continuer à soutenir la tendance à une perpétuelle augmentation des captures. Il y a un besoin réel d'une gestion responsable de la pêche afin d'assurer qu'à l'avenir un plus grand nombre de personnes puissent continuer de gagner leur vie grâce au secteur de la pêche. Une

---

<sup>1</sup> Le terme «moyens d'existence» est expliqué dans l'encadré à la page suivante. Les pages 5 et 6 donnent une vue d'ensemble de l'Approche des moyens d'existence durables.

<sup>2</sup> Les résultats attendus du projet sont présentés à l'annexe 1.

<sup>3</sup> A ce jour, ce Projet technique a publié deux études:

- FAO Fisheries Circular. No. 957/1. *Promotion of coastal fisheries management: 1. Local-level effort regulation in Senegalese fisheries* par Gaspart, F. et J.-P. Platteau. FAO. 2000. 37p.
- FAO Circular de Pesca. No. 957/2. *Promoción de la ordenación de la pesca costera: 2. Aspectos socioeconómicos y técnicos de la pesca artesanal en El Salvador, Costa Rica, Panamá, Ecuador y Colombia* par Beltrán Turriago, C.S., FAO. 2001. 71p.

<sup>4</sup> Selon la description du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

<sup>5</sup> Données du PMEDP.

participation active de la part des pêcheurs eux-mêmes (ainsi que d'autres groupes d'acteurs) est un facteur essentiel pour une gestion responsable de la pêche, afin d'assurer que les intérêts de ceux dont les moyens d'existence dépendent de la pêche soient protégés, et que les mesures de gestion soient de plus en plus acceptées par les pêcheurs.

Il y a de nombreux efforts en matière de gestion en cours en Afrique de l'Ouest. Les pays de la région ont adopté des législations ayant pour objectif de contrôler les activités de pêche depuis ces 10 dernières années environ. Ces législations ont souvent des sections spécifiques qui définissent la participation des pêcheurs dans la gestion officielle des pêches. Dans certains endroits, les pêcheurs s'organisent eux-mêmes pour contrôler leurs propres activités liées à la pêche. Ces efforts sont au cœur de cette étude en cours.

### **1.1.3 Les objectifs de l'étude**

L'objectif général de cette étude est d'identifier les façons d'apporter un soutien à la gestion des pêches dans les pêcheries maritimes artisanales, afin d'assurer un développement durable des moyens d'existence pour les pêcheurs artisans.

Dans le cadre de l'objectif général de cette étude, trois objectifs spécifiques ont été formulés. Ceux-ci ont pour but d'identifier:

- le rôle des pêcheurs artisans et du gouvernement dans la gestion des pêches maritimes;
- les problèmes et les contraintes dans la gestion des pêches maritimes actuelles;
- l'effet de la gestion des pêches maritimes sur les moyens d'existence des pêcheurs artisans.

La définition des mots clés utilisés dans cette étude est présentée dans l'encadré ci-dessous:

#### **EXPLICATION DES MOTS CLÉS**

**Artisanale** – *Il n'y a aucune définition satisfaisante du terme «artisanale» dans le sens de «pêcheries artisanales». Quelques paramètres d'ordre très général existent bien mais même ceux-ci prêtent à discussion. Par exemple, en termes sociaux et économiques «pêcheries artisanales» quelquefois laissent entendre l'utilisation de main-d'œuvre familiale et des investissements limités mais dans bien des cas cela n'est pas vrai. L'utilisation de critères tels que les moyens techniques et financiers nécessaires pour les opérations de pêche, les distances parcourues ou le nombre de jours en mer ne fournissent pas non plus des indications fiables. Bien que l'expression «pêcheries artisanales» signifie généralement tous types de pêche autres que la pêche industrielle, certaines sont toutefois presque semi-industrielles.*

*Les pêcheries artisanales considérées dans la présente étude varient également et ne sont pas définies de manière claire et précise. Cependant, généralement on peut dire que les bateaux sont simplement des pirogues de grande taille (pouvant atteindre 20 m de longueur), équipées de moteurs hors-bord et possédant parfois des petites installations permettant de conserver le poisson dans de la glace lorsqu'elles doivent rester au large pendant plusieurs jours. Les propriétaires, l'équipage, le personnel chargé des opérations de transformation du poisson et les distributeurs de poisson peuvent appartenir à la même communauté et sont souvent apparentés, bien que cela ne soit pas une règle générale. Les captures sont utilisées soit à l'intérieur du pays, soit sont exportées.*

**Gestion des pêches** – *La gestion des pêches est «le processus comprenant la collecte d'informations, l'analyse, l'élaboration, la consultation, la prise de décisions, l'attribution des ressources, la formulation et la mise en place, avec application si nécessaire, des règles ou des règlements qui régissent les activités de pêche afin d'assurer une productivité continue des ressources, et la réalisation d'autres objectifs en matière de pêche.» (FAO, 1997: 7).*

**Pêcheurs** – Le terme pêcheurs renvoie à tous ceux qui vivent directement de la pêche ou d'activités liées à la pêche, y compris les armateurs, les équipages et ceux qui transforment et vendent le poisson.

**Pêches maritimes** – Pêches maritimes renvoie à l'activité de pêche qui se déroule le long des côtes ou dans un environnement océanique. Les lagunes et les eaux douces ne sont pas prises en considération dans cette étude.

**Moyens d'existence** – Un moyen d'existence est défini comme étant composé «...des capacités, des atouts (qui incluent à la fois les ressources matérielles et sociales) et des activités requises pour pouvoir vivre. Un moyen d'existence est durable lorsqu'il peut faire face à la situation et se remettre des tensions et chocs ainsi que maintenir ou améliorer ses capacités et atouts à la fois dans le présent et dans le futur sans saper les ressources de base.» (DFID, 1998: 4).

#### **1.1.4 Les hypothèses sous-jacentes**

Les hypothèses sous-jacentes de ces objectifs sont que:

- la surexploitation des lieux de pêche est très répandue et affecte de manière négative les moyens d'existence des pêcheurs artisans;
- une politique de gestion responsable de la pêche est nécessaire pour aborder ce problème;
- la gestion responsable de la pêche implique de façon active les pêcheurs artisans;
- la participation active des pêcheurs artisans dans la gestion des pêches améliorera l'efficacité des mesures de gestion;
- la gestion responsable de la pêche améliorera les moyens d'existence des pêcheurs artisans.

Ces hypothèses s'appuient sur une approche théorique utilisée pour cette étude, basée sur l'approche des moyens d'existence durables et le Code de conduite pour une pêche responsable (pour en savoir plus sur leur origine et leurs hypothèses, voir section 1.3).

## **1.2 La méthodologie**

### **1.2.1 La collecte d'informations et les analyses**

Quatre rapports PMEDP constituent la base de cette étude. Ils ont pour sujet la participation des communautés de pêcheurs dans les mécanismes de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et couvrent la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et le Ghana. En plus de ces rapports, des entretiens et visites sur le terrain ont été réalisés au Sénégal et au Ghana, où les textes officiels et les lois concernant la gestion des pêches ont été étudiés.

Les informations ont été analysées avec trois objectifs spécifiques à l'esprit. Tout d'abord, une vue d'ensemble a été réalisée sur la situation des pêches maritimes artisanales et sur la gestion des pêches afin de clarifier:

- les groupes d'acteurs constitués de pêcheurs artisans;
- l'organisation de l'administration des pêches et les modes actuels utilisés pour impliquer les pêcheurs artisans dans la gestion officielle des pêches;
- les lois officielles et informelles qui contrôlent la pêche artisanale.

Dans un deuxième temps, 10 études parmi les études de cas présentées dans les quatre rapports nationaux sur le SCS ont été choisies comme exemples spécifiques des mécanismes de gestion des pêches maritimes. Elles ont été séparées en deux groupes – les études de cas sur la surveillance et les études de cas sur les contrôles sur les lieux de débarquement – et analysées selon les aspects suivants:

- l'organisation et le fonctionnement du mécanisme (forces et faiblesses);
- le rôle des pêcheurs artisans et du gouvernement dans la mise en place, l'exécution et l'application du mécanisme; et
- l'interaction entre les mécanismes et les moyens d'existence des pêcheurs artisans.

Cette analyse est présente à travers la structure de ce document (voir section 1.4).

### **1.2.2 Calendrier**

En termes de calendrier, l'ensemble du processus de préparation de cette étude s'est déroulé sur presque deux ans. La recherche et la rédaction des rapports SCS pour la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et le Ghana se sont déroulées entre août 2000 et mars 2001. En mars et avril 2001, 10 études de cas provenant de ces rapports ont été analysées au siège de la FAO à Rome. Le travail a commencé par la vue d'ensemble générale. Les entretiens supplémentaires, les visites sur le terrain et les analyses des textes officiels au Sénégal et au Ghana se sont déroulés la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet 2001. La version préliminaire du rapport, rédigée à Rome début août, a circulé pour recueillir les avis et commentaires, et d'autres versions provisoires ont par la suite encore circulé début 2002. La version finale du rapport a été envoyée chez l'éditeur en février 2002.

## 1.3 L'approche théorique

### 1.3.1 Une perspective commune

La perspective de la présente étude a été initiée par l'Approche des moyens d'existence durables (AMED)<sup>6</sup> et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (CCPR)<sup>7</sup>. Ceci parce que le CCPR représente la base de travail en matière de gestion des pêches de la FAO.

La perspective de cette étude est commune à AMED et CCPR. Pour cette raison, il est important de décrire rapidement en quoi consiste l'AMED et le CCPR, et quelles sont les relations entre les deux.

### 1.3.2 L'Approche des moyens d'existence durables (AMED)

L'AMED est un cadre permettant d'analyser les moyens d'existence et les éléments qui y contribuent ou qui les contraignent. Le cadre est présenté dans la figure ci-dessous:

#### LE CADRE DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES

**Lay-out & Publications: INSERT «Diagram1a SLA framework.doc » here**

Dans l'AMED, les ressources dont les gens peuvent se servir pour leur existence (qu'elles soient sociales, humaines, financières, physiques ou naturelles) sont appelées «*le capital des moyens d'existence*». Les *stratégies de moyens d'existence* poursuivies par les gens sont les manières dont ils utilisent leur capital des moyens d'existence afin d'assurer une vie meilleure à eux-mêmes et leurs familles. Les stratégies sont influencées par les *politiques, institutions et processus*, c'est-à-dire des règles, des organisations, des coutumes, etc., qui déterminent l'accès au capital des moyens d'existence. Les chocs, tendances et autres influences en dehors du contrôle des gens affectent leurs moyens d'existence et les stratégies de moyens d'existence. Cela est

---

<sup>6</sup> DFID, 1998.

<sup>7</sup> FAO, 1995.

connu comme étant le «*contexte de vulnérabilité*». Le résultat de la combinaison du capital, des politiques, institutions, processus, contexte de vulnérabilité et stratégies de moyens d'existence est appelé «*Résultats des moyens d'existence*». Les définitions de ces termes sont données dans l'encadré ci-dessous.

#### DÉFINITION DES TERMES MED

**Le capital des moyens d'existence** – Il concerne l'ensemble des ressources et autres atouts dont les gens peuvent se servir pour atteindre leurs résultats des moyens d'existence. Cinq atouts en capital de moyens d'existence sont distingués – voir ci-dessous (selon DFID, 1998: 4-9.):

1. Le capital naturel – La réserve de ressources naturelles d'où sont tirées les ressources nécessaires à l'existence des communautés et des groupes de pêcheurs artisans (ressources halieutiques, terres agricoles, forêts).
2. Le capital social – Les réseaux et relations qui existent dans les communautés et que les gens exploitent pour leur existence (organisations sociales et professionnelles, associations, groupes d'épargne et de crédit).
3. Le capital humain – Les compétences, les connaissances, les qualifications techniques, l'aptitude au travail et la bonne santé pour mener à bien différentes stratégies d'existence.
4. Le capital physique – Les infrastructures de base, les équipements de production, les instruments et outils qui permettent aux gens de mener leur existence (lieux de débarquement, instruments de navigation, engins de pêche, marchés, transports, abris, eau, énergie et communications).
5. Le capital financier – Les ressources financières dont les gens disposent, et qui leur offrent différentes options d'existence (liquidité, épargne, crédits, rentrées régulières d'argent ou pensions de retraite, atouts transformables en cash comme le bétail, les bijoux, etc.)

**Les stratégies des moyens d'existence** représentent l'ensemble et la combinaison d'activités et de choix que les communautés et les individus adoptent pour atteindre leurs résultats des moyens d'existence (selon les termes de référence pour les études de cas nationales sur SCS et DFID, 1998: 4-9).

**Le contexte de vulnérabilité** englobe les chocs, les tendances, la saisonnalité et tous les facteurs extérieurs qui affectent les moyens d'existence (tendances des populations, croissance économique, désastre naturel, maladie, conflit, variations saisonnières des prix et de l'emploi – selon les termes de référence pour les études de cas nationales sur SCS et DFID, 1998: 4-9).

**Politiques, institutions et processus (PIP)** «*considérés ensemble forment le contexte dans lequel les particuliers et les ménages construisent et adaptent les stratégies des moyens d'existence. Ainsi, les dimensions du PIP dans le cadre des moyens d'existence durables, renferment des questions complexes concernant la participation, le pouvoir, l'autorité, la gouvernance, les lois, les politiques, la distribution des services publics et les relations sociales, selon l'influence exercée par le sexe d'appartenance, les classes sociales, les ethnies, l'âge et ainsi de suite. En effet, ces facteurs déterminent les stratégies que les gens peuvent librement choisir pour transformer leurs avoirs et revenus au profit des moyens d'existence.*» (DFID, Guidance sheets, octobre 2001).

**Les résultats des moyens d'existence** sont les objectifs que les communautés et les individus atteignent en réalité (selon les termes de référence pour les études de cas nationales sur SCS et DFID, 1998: 4-9).

Si l'on met en relation ces termes avec la pêche et les moyens d'existence des pêcheurs, les *politiques, institutions et processus* qui sont particulièrement appropriés sont ceux en rapport avec la gestion des pêches comme les accords internationaux sur la pêche, les directions officielles des pêches, les politiques et les lois. Ils incluent également les règles informelles et les coutumes qui contrôlent les pratiques de pêche. Enfin, ils comprennent

les questions relatives à la décentralisation en tant que processus principal pour obtenir une plus grande participation des gens à la gestion des ressources (qu'elles soient naturelles, humaines, sociales, financières ou physiques). *Le capital humain et le capital social sont importants pour cette étude parce qu'ils représentent les réseaux, les structures organisationnelles et les compétences requises pour une gestion des pêches efficace. Le contexte de vulnérabilité se compose de changements comme les variations au niveau de la demande pour certains types de poisson, des changements au niveau du coût d'exploitation, une augmentation du manque de ressources marines, des conflits à propos des ressources marines et des risques impliqués dans les professions liées à la pêche.*

### **1.3.3 Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (CCPR)**

Le CCPR fournit des principes et des normes applicables à la conservation, à l'aménagement et au développement de toutes les pêcheries. Il ne s'agit pas d'un instrument obligatoire mais les Etats sont encouragés à appliquer les principes et les normes qui sont définis. Le CCPR vient en complément aux instruments internationaux qui existent déjà sur la pêche et l'environnement.

En appui à la mise en application de l'Article 7 du Code, les Directives<sup>8</sup> techniques pour la «gestion des pêches» sont fournies présentant la nécessité d'une gestion des pêches, les contraintes et les concepts majeurs. Les Directives abordent le besoin d'informations pour les décisions en matière de gestion des pêches, comment collecter et interpréter ces données ainsi qu'un ensemble d'actions possibles. Le processus de gestion est également examiné, y compris par exemple, la consultation et la prise de décisions coopératives. L'encadré ci-dessous illustre le contenu des Directives. Le PMEDP et le Programme à moyen terme «Promotion de la gestion des pêcheries côtières» basent tous deux leur travail en gestion des pêches sur le CCPR et ses Directives techniques, ces directives techniques sont donc la toile de fond à travers laquelle les informations dans cette étude ont été analysées<sup>9</sup>.

#### **DIRECTIVES TECHNIQUES DE LA FAO POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE – GESTION DES PÊCHES**

##### *1. Introduction*

- 1.1 Le besoin pour une gestion des pêches*
- 1.2 Le processus de gestion des pêches*
- 1.3 Les concepts et contraintes biologiques et environnementaux*
- 1.4 Les considérations technologiques*
- 1.5 La dimension sociale et économique*
- 1.6 Les concepts et fonctions institutionnels*
- 1.7 Les périodes de temps dans le processus de gestion des pêches*
- 1.8 L'approche préventive*

##### *2. Les données de gestion et l'exigence et l'utilisation des informations*

- 2.1 Les considérations générales pour la collecte et la base de données, et informations pour la gestion des pêches*
- 2.2 Les critères des données et leur utilisation dans la formulation d'une politique de pêche*
- 2.3 Les critères des données et leur utilisation et formulation dans les plans de gestion*
- 2.4 Les critères des données et leur utilisation dans la décision d'actions de gestion et dans les résultats de suivi*

<sup>8</sup> FAO, 1997.

<sup>9</sup> En matière de Directives techniques pour la gestion des pêches, voir aussi Cochrane (éd.), 2002.

(Continuation de « Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable »)

### 3. Les mesures et approches de gestion

- 3.1 Les options pour contrôler la pêche
- 3.2 Limiter l'accès
- 3.3 La gestion en partenariat

### 4. Le processus de gestion

- 4.1 Formuler les plans de gestion afin qu'ils reflètent les objectifs et les contraintes choisis
- 4.2 Identifier et se mettre d'accord sur les objectifs pour la pêche
- 4.3 La mise en œuvre

#### 1.3.4 Les relations entre l'AMED et le CCPR

Le CCPR et l'AMED sont complémentaires. Le CCPR reconnaît que les moyens d'existence durables sont une des raisons fondamentales pour mettre en place une gestion des pêches, comme cela est mis en évidence dans la déclaration suivante de son introduction:

#### LES QUESTIONS DES MOYENS D'EXISTENCE ET LE CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE

*«La pêche... apporte une contribution fondamentale à l'alimentation, à l'emploi, aux loisirs, au commerce et au bien-être économique des populations du monde entier, qu'il s'agisse des générations présentes ou futures, et devrait par conséquent, être conduite de manière responsable... Le Code reconnaît l'importance nutritionnelle, économique, sociale, environnementale et culturelle de la pêche et les intérêts de tous ceux concernés par ce secteur. Le Code prend en considération les caractéristiques biologiques des ressources et de leur environnement, ainsi que les intérêts des consommateurs et autres utilisateurs...» (FAO, 1995, p.1).*

Le CCPR présente une série de modèles et règles que toute personne et institution s'intéressant aux pêcheries est priée de prendre en compte (ou a déjà commencé de respecter). Cela nécessite souvent l'adaptation du processus du PIP pour une pêche responsable et plus équitable. Etant donné que le CCPR est un instrument de politique non gouvernemental, son application pratique doit être basée sur une approche collective et consensuelle, impliquant les parties prenantes à tous les niveaux de prise de décisions (du niveau micro à celui macro).

L'objectif de la gestion des pêches, du CCPR et de ses Directives techniques est d'encourager et de minimiser la *vulnérabilité* des pêcheurs en termes de diminution des ressources marines, de conflits liés à l'accès à ces ressources, à la perte des droits d'exploitation des ressources, des droits sociaux et tout ce qui s'en suit. Au-delà de cet objectif, le CCPR fournit les bases pour une meilleure gouvernance des pêches, s'appuyant sur l'idée d'une meilleure articulation entre les Etats et la société civile dans la poursuite de leur objectif, à savoir: la gestion durable des pêches. Ce qui vient d'être dit montre que la gestion des pêches et l'atténuation de la pauvreté peuvent se renforcer mutuellement.

L'AMED et le CCPR ont de nombreuses complémentarités et similarités en termes de principes, objectifs et de l'approche organisationnelle. Ils cherchent tous les deux à améliorer les moyens d'existence dans le secteur des pêches (en mettant l'accent sur la gestion des pêches dans le cas du CCPR) par le biais de politiques nationales et locales

et de réformes institutionnelles, la participation des parties prenantes et les pratiques de pêche durable<sup>10</sup>. C'est sur ces principes, objectifs et approche que les hypothèses sous-jacentes se basent (voir section 1.1.4 et encadré ci-dessous).

#### **RAPPEL DES HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES DES OBJECTIFS**

- *La surexploitation des lieux de pêche est très répandue et affecte négativement les moyens d'existence des pêcheurs artisans.*
- *Une politique de gestion responsable des pêches est nécessaire pour aborder ce problème.*
- *La gestion d'une pêche responsable implique de manière active les pêcheurs artisans.*
- *La participation active des pêcheurs artisans dans la gestion des pêches améliorera l'efficacité des mesures de gestion.*
- *La gestion responsable des pêches améliorera les moyens d'existence des pêcheurs.*

---

<sup>10</sup> En novembre 2001, à Cotonou, Bénin, la FAO a tenu une réunion de l'Atelier de travail sur la pauvreté dans les pêches artisanales du Comité Consultatif de la Recherche où les relations entre le CCPR, l'AMED et la pauvreté ont été discutées en détail. Les résultats de la réunion seront publiés dans un Rapport FAO sur les pêches.

## 1.4 La structure de ce document

Dans l'introduction (section 1), le contexte de l'étude, la méthodologie et la philosophie ainsi que les approches du PMEDP et du TP 234 A4 ont été présentés.

Le reste de l'étude est divisé en deux séries d'analyses qui ont été expliquées dans la méthodologie. La première partie de l'étude présente une vue d'ensemble des pêcheries maritimes artisanales (section 2) et l'administration et la gestion des pêches en mer (section 3). Ces deux sections ont pour but de clarifier les points mentionnés plus avant:

- les groupes d'acteurs constitués de pêcheurs artisans (section 2.2) et leur représentation (section 2.3);
- l'organisation de l'administration des pêches (section 3.1) et les modes actuels utilisés pour impliquer les pêcheurs artisans dans la gestion officielle des pêches (section 3.2);
- les lois officielles et informelles qui contrôlent la pêche artisanale (section 3.3).

La seconde partie traite des 10 études de cas et commence par une description générale (sections 4.1 and 4.2). Les études de cas sont ensuite analysées et expliquées selon la méthodologie, c'est-à-dire selon:

- leurs forces et faiblesses (section 5.1),
- les rôles respectifs des pêcheurs artisans et du gouvernement dans les différentes phases du mécanisme (section 5.2),
- les processus d'interaction entre les mécanismes de gestion des pêches et les moyens d'existence des pêcheurs artisans (section 5.3).

### NOTE AUX LECTEURS

*Chaque Section commence par «Les points principaux de cette section», avec un énoncé plus important et plusieurs sous-parties afin d'orienter le lecteur.*

*Chaque section se termine par un court paragraphe intitulé «Implications pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence», qui offre des suggestions sur la manière dont les problèmes abordés dans cette section, peuvent être améliorés du point de vue des moyens d'existence durables.*

*Les tendances favorables aussi bien que celles qui sont contre une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence plus poussée sont brièvement résumées à la section 6.1.*

*La section 6.1 réexamine les hypothèses à la lumière des résultats de l'étude.*

*A la section 6.2, des recommandations sont faites sur les différentes manières d'apporter un soutien à la gestion d'une pêche responsable au niveau artisanal (pêche en mer) tout en s'efforçant de parvenir à assurer des moyens d'existence durables aux pêcheurs artisans.*

*Etant donné que presque toutes les données ont été collectées au Sénégal et au Ghana, le lecteur remarquera que cette étude met l'accent sur ces deux pays plutôt que sur la Mauritanie et sur la Guinée.*

Les tendances en faveur ou contre la gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence sont brièvement résumées dans la section 6.1. Enfin, la section 6.2 présente des recommandations dans la perspective d'apporter un soutien à une gestion responsable de la pêche dans le cadre des pêcheries maritimes artisanales, tout en permettant d'atteindre des moyens d'existence durables pour les pêcheurs artisans.

## 2 LES PÊCHERIES ARTISANALES ET LES PÊCHEURS ARTISANS

### 2.1 Le contexte de la pêche et des moyens d'existence dans les pays choisis pour réaliser les études de cas

#### 2.1.1 Les points principaux de cette section

La gestion des pêches dans le contexte de l'approche des moyens d'existence durables se doit de ne pas voir seulement le secteur des pêches et les plans et mesures de gestion doivent être flexibles de manière à s'adapter facilement aux circonstances spécifiques et changeantes.

- Les aspects de vulnérabilité et les stratégies pour les moyens d'existence dans les pêcheries artisanales s'influencent mutuellement, parfois se renforcent, d'autre fois minimisent l'impact de l'autre.
- Les pêcheries artisanales représentent des moyens d'existence de plus en plus importants dans les quatre pays.
- L'augmentation de la pêche artisanale est une stratégie de moyens d'existence qui dans certains cas sape le fondement même de ces moyens d'existence qu'elle s'efforce d'améliorer et augmente la vulnérabilité des pêcheurs en créant des conflits et rivalités au sujet des ressources.
- La pression sur les atouts naturels varie selon la ressource, la région et le type de pêche.
- Les pêcheurs artisans ont développé un éventail de stratégies de pêche et de non-pêche comme moyens d'existence afin de faire face aux variations de leur environnement social, économique, politique et naturel.

#### 2.1.2 Les pêcheries artisanales dans les pays choisis pour les études de cas

La localisation des pays choisis pour les études de cas – Mauritanie, Sénégal, Guinée et Ghana – en Afrique de l'Ouest est présentée dans la carte ci-dessous.

CARTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST AVEC LES PAYS CHOISIS POUR LES ÉTUDES DE CAS



Source: <http://www.un.org/Depts/Cartographic/map/profile/africa.pdf>

Le tableau ci-dessous présente des informations générales sur les pays et leur zone côtière (les données proviennent des Profils nationaux de la FAO). De toute évidence, il y a une grande différence entre ces pays en termes de nombre d'habitants et de superficie du pays. Ils ont cependant en commun le fait que la zone du plateau continental et la longueur de côtes sont considérables.

**INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES QUATRE PAYS CHOISIS POUR LES ÉTUDES DE CAS ET LEUR ZONE CÔTIÈRE**

<b>Information</b>	<b>Mauritanie</b>	<b>Sénégal</b>	<b>Guinée</b>	<b>Ghana</b>
Nombre d'habitants (millions)	('98) 2,5	('96) 8,5	('96) 7,1	('96) 17,8
Superficie du pays (km <sup>2</sup> )	1 030 700	196 722	264 000	238 539
Zone du plateau continental (km <sup>2</sup> )	36 000	23 800	56 000	23 700
Longueur de côtes (km)	754	718	300	528

*Profils des pays de la FAO*

Dans les quatre pays, la pêche artisanale en particulier représente un secteur économique important en termes d'emplois, de sécurité alimentaire nationale, de développement des entreprises et de devises étrangères (voir les données ci-dessous). Les chiffres doivent être lus en comparaison avec ceux du tableau ci-dessus. En Mauritanie, le nombre de pêcheurs artisans peut sembler bas, mais ce pays a une densité de population très faible; au Ghana, le nombre de pêcheurs est très élevé mais il en est de même pour la population totale du pays. Le nombre de pêcheurs en Guinée est relativement faible comparé à la population. Bien que le secteur de la pêche soit important en termes de moyens d'existence pour une grande partie de la population rurale, et en termes de nutrition pour un plus grand nombre encore, la pêche représente seulement un faible pourcentage du produit domestique brut pour certains pays.

**CONTRIBUTION DES PÊCHERIES DANS LES ÉCONOMIES NATIONALES**

	<b>Mauritanie</b>	<b>Sénégal</b>	<b>Guinée</b>	<b>Ghana</b>
Emplois	10 000 pêcheurs artisans	57 000 pêcheurs artisans	9 300 pêcheurs, personnel chargé de la transformation du poisson, marayeurs, etc.	110 000 pêcheurs
	10 330 chargés de la transformation du poisson, mareyeurs, etc.	inconnus		290 000 chargés de la transformation du poisson, mareyeurs, etc.
Consommation per capita par an (kg)	14,2	29,9	8,5	26,1
Production (poids net tonnes/an de produit frais)	82 000	436 000	64 000	477 000
Valeur des importations (millions \$EU)	marginal	11	1	19
Valeur des exportations (millions \$EU)	185	311	17	56

*Profils des pays de la FAO*

### **2.1.3 Le contexte de vulnérabilité dans les pêcheries artisanales des quatre pays**

Les tendances dans l'économie générale et dans les pêcheries artisanales des quatre pays font partie du contexte de vulnérabilité dans lequel travaillent les pêcheurs. Ces tendances peuvent être positives ou négatives pour les moyens d'existence des pêcheurs. De nombreuses tendances ont été positives, certainement à court terme. Les efforts des pêches artisanales et des débarquements en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana ont considérablement augmenté au cours des trois à quatre dernières décennies. Le nombre d'embarcations artisanales et leur taille ainsi que le niveau de motorisation ont augmenté. Des engins de plus en plus performants et variés sont utilisés, et la pêche se déroule de plus en plus loin en mer à l'occasion de campagnes de pêche plus longues qu'auparavant. La création d'emplois a aussi considérablement augmenté.

Un certain nombre de facteurs dans les pêches et dans d'autres secteurs économiques, ont encouragé cet élan pour la pêche artisanale. Seulement quelques-uns seront mentionnés ici<sup>11</sup>. Tout d'abord, les politiques libérales comme celles introduites en Guinée en 1984, ont ouvert l'accès aux marchés à l'exportation pour les poissons à forte valeur commerciale. Les destinations internationales pour le poisson se sont concentrées sur la Communauté européenne et sa demande croissante en poisson, et sur les Etats-Unis d'Amérique. Plus récemment, toutefois, l'attention s'est portée sur d'autres espèces de poissons et les techniques de transformation se sont adaptées aux préférences des consommateurs asiatiques. Mais la demande locale de poisson augmente également, liée à la croissance démographique et au prix relativement bon marché du poisson comparé à d'autres protéines animales. Du côté de l'offre, de nouvelles techniques de pêche sont utilisées. Le secteur s'est également développé dans les régions à l'intérieur des terres qui connaissent le chômage et la sécheresse, encourageant un grand nombre de personnes à migrer vers les zones côtières, et à entrer dans le secteur de la pêche.

Le secteur est également touché par des contraintes qui augmentent la vulnérabilité des pêcheurs et ont un impact négatif sur leurs moyens d'existence. Certaines de ces contraintes sont une conséquence de la croissance incontrôlée décrite ci-dessus. Un exemple est la surexploitation et la diminution des captures pour certaines espèces, bien que ces dernières ne soient pas encore — ou seulement — touchées dans certaines régions (voir encadré ci-dessous).

#### **EXEMPLE DE VARIATIONS RÉGIONALES EN MATIÈRE D'EXPLOITATION DES ESPÈCES DE POISSONS**

*Le Ministère des pêches au Sénégal a trouvé différents niveaux d'exploitation selon les différentes espèces. Les grands pélagiques et certains démersaux sont surexploités. Les petits pélagiques sont surexploités dans certaines régions.*

*Sur le plan régional, on note des différences dans les niveaux d'exploitation. La région très exploitée de la Petite côte ainsi que la zone située près de la frontière mauritanienne — exploitée pour ses petits pélagiques par les navires de la Communauté européenne (CE) et par l'ex-Union soviétique — sont plus touchées que la région de la Grande côte située à proximité de la Gambie.*

<sup>11</sup> Chauveau, J-P., E. Jul-Larsen et C. Chaboud (éds.), 2001, présentent une analyse détaillée et une discussion sur les facteurs qui influencent le développement de la pêche piroguière en Afrique de l'Ouest.

La surpêche a un impact direct sur les moyens d'existence des pêcheurs à travers une diminution des revenus et des bénéfices, une compétition croissante, et des conflits au sujet des fonds de pêche, des ressources marines et des marchés.

En réaction aux signes de surpêche et à une attention internationale pour une pratique durable de la pêche (comme il est précisé dans le CCPR), les politiques nationales en matière de pêche qui autrefois avaient pour objet de stimuler la croissance du secteur<sup>12</sup> ont été adaptées à la situation durant ces 10 dernières années. En plus de ces politiques sectorielles, les effets des programmes d'ajustement structureux, introduits dans la région depuis les années 1980, ont un impact sur les pêcheries artisanales. La dévaluation des monnaies nationales, la diminution des subventions et autres mesures macro-économiques ont entraîné l'augmentation du prix des produits importés (y compris les intrants pêche), et la chute des prix pour les produits locaux (y compris le poisson). Les politiques de libéralisation ont également entraîné une compétition entre les produits nationaux et les produits internationaux. Les tendances économiques générales telles qu'une hausse de l'inflation ont frappé les moyens d'existence des pêcheurs. Par exemple, les provisions d'avitaillement pour la pêche sont irrégulières et dépendent souvent des projets. Cela est particulièrement le cas du fuel dont le prix augmente, l'offre est irrégulière, et qui se fait occasionnellement inexistant pendant la saison de pêche, augmentant ainsi son prix, et rendant plus aléatoires les sorties en mer des pêcheurs. Par contre, les prix du poisson, surtout pour le marché d'exportation ont augmenté tout comme la demande en poisson.

#### **2.1.4 Les stratégies des moyens d'existence des pêcheurs et les résultats**

Les pêcheurs ont développé des stratégies pour protéger leurs moyens d'existence en général, et pour faire face à l'influence des aspects de vulnérabilité tels que la surpêche, l'augmentation des prix et la compétition. Les stratégies générales des moyens d'existence adoptées par les pêcheurs visent à :

- multiplier le nombre d'activités générant des revenus pour écarter les risques d'une mono-activité;
- investir dans les relations sociales et les groupes pour une sécurité sociale et économique;
- investir et économiser des atouts tels que la terre, une maison, une entreprise, etc., pour assurer une sécurité et des revenus futurs.

Les stratégies pour des moyens d'existence liés à la pêche consistent souvent à :

- un recours à des pratiques de pêche diverses et souples afin de réduire les risques sur certaines espèces et certains marchés;
- la migration saisonnière ou permanente vers des zones de pêche plus abondantes afin d'assurer des revenus durant toute l'année;
- la commercialisation de différents produits en plus du poisson pour minimiser les risques.

L'encadré ci-dessous donne des exemples de stratégies utilisées par certains propriétaires de bateaux et par les équipages face à l'augmentation du prix de l'avitaillement, une compétition croissante et une diminution de la rentabilité des activités de pêche.

---

<sup>12</sup> Les exemples sont les subventions sur le fuel et l'avitaillement, les investissements dans les infrastructures, et l'introduction de technologies nouvelles.

## EXEMPLES DE STRATÉGIES POUR PROTÉGER LES MOYENS D'EXISTENCE DES PÊCHEURS

*En réaction à l'augmentation du prix des intrants, une compétition croissante et une diminution de la rentabilité des activités de pêche, certains armateurs ont réduit le nombre de bateaux qui opèrent. Certains passent de bateaux industriels aux pirogues artisanales qui reviennent moins cher en termes d'exploitation. D'autres encore achètent des pirogues d'occasion plutôt que des neuves, réparent de vieux moteurs, achètent les moins chers et économisent sur le fuel. Certains équipages ont recours à des pratiques de pêche destructrices, comme par exemple la dynamite, afin de maximiser leurs prises à un moindre effort.*

Les trois premiers points portant sur les stratégies des moyens d'existence liées à la pêche ont écarté les risques, et pourraient devenir des stratégies à long terme. Cependant, les exemples présentés dans l'encadré montrent que les pêcheurs peuvent développer – ou se voient forcés de développer – des stratégies qui ne sont pas dans leurs intérêts à long terme. Bien que des économies de fuel, ou sur des moteurs, ou la pêche à la dynamite, semblent régler les problèmes de rentabilité à court terme, ces attitudes peuvent engendrer des problèmes de sécurité en mer<sup>13</sup>. Les résultats des moyens d'existence pour les personnes impliquées engendrent des équipages qui sont plus vulnérables aux accidents en mer, et des armateurs qui risquent de perdre leurs bateaux, leurs investissements et leur source de revenu. La vulnérabilité de ces groupes a, par conséquent, augmenté à long terme.

Il est important de souligner que les études de pays montrent clairement que les stratégies de moyens d'existence, et les résultats des pêcheurs, ne sont pas uniquement orientés vers la pêche et sont apparentés à d'autres secteurs de l'économie<sup>14</sup>. Elles sont également influencées par des facteurs tels que la localisation, la taille et le type de communauté dans laquelle ils vivent. Par exemple, tandis que les villageois sont souvent isolés et ont peu accès à l'école ou à l'hôpital, les pêcheurs des centres urbains ont accès à ces aménagements, mais sont menacés par les plans de développement urbain.

D'autres questions importantes concernant les communautés sont: s'agit-il d'une communauté rurale ou urbaine? Est-elle bien reliée aux villes et aux marchés de manière à faciliter les activités commerciales et les migrations? Dispose-t-elle d'autres ressources que le poisson lui permettant de diversifier ses stratégies de moyens d'existence? Dispose-t-elle d'infrastructures physiques lui permettant d'apporter un soutien au développement des activités économiques et sociales? Certains de ces problèmes seront brièvement mentionnés dans la section présentant les études de cas sur des communautés (section 4 de cette étude).

### **2.1.5 Implications pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence**

La description du contexte mentionné ci-dessus montre très clairement que les politiques économiques générales et les tendances dans les quatre pays ont eu de fortes répercussions sur les pêches et ont contribué à l'essor du secteur. Elle montre également que les moyens d'existence de milliers de personnes dépendent des pêches, toutefois les pêches ne représentent que quelques points en pourcentage du

<sup>13</sup> Voir en annexe les principales causes d'accidents en mer à bord des pirogues pêchant en Afrique de l'Ouest comme décrit dans les quatre études de pays. Pour une révision globale ajournée du statut de la sécurité des pêcheurs et une évaluation des opportunités, contraintes et priorités pour action voir Petursdottir, Hannibalson et Turner, 2001.

<sup>14</sup> Voir aussi Allison et Ellis, 2001

produit intérieur brut. En plus, beaucoup de pêcheurs ont divers autres moyens pour subvenir à leurs besoins et la pêche est seulement une des nombreuses stratégies. Ces trois points indiquent que la gestion de la pêche responsable et les politiques en matière de pêche dans le contexte d'une approche de moyens d'existence durables se doivent de regarder au-delà du seul secteur des pêches. Cela renforce aussi le fait que l'idée de soutenir les moyens d'existence de la population pauvre par le biais de la diminution de la pauvreté et la sécurité alimentaire, pour être efficace devra faire l'objet d'une approche multi-sectorielle.

Dans le contexte des pêches, les conflits et rivalités au sujet des ressources, sans cesse plus nombreux, de même que la baisse des profits pour certains armateurs, soutient l'hypothèse de cette étude qui affirme qu'il y a une surexploitation des ressources halieutiques et que cela affecte les moyens d'existence des pêcheurs de manière négative. Cependant, cela s'avère vrai pour *certaines* types de pêche, dans *certaines* régions d'un pays et pour *certaines* ressources seulement. La gestion des pêches par conséquent doit établir une claire distinction entre ces types de pêche, régions et ressources et prendre les mesures appropriées dans chaque cas de manière à éviter l'épuisement des stocks (ou permettre le rétablissement des ressources épuisées) tout en optimisant, dans un même temps, l'exploitation des ressources sous-exploitées. Malgré cela, il est clair d'après ce qui vient d'être dit, que la tâche est souvent ardue car les pêcheurs ont une diversité d'espèces cibles, d'engins et de stratégies de pêche, lesquels changent chaque fois que de nouvelles opportunités se présentent.

Bien que les lois et règlements en vigueur dans le secteur des pêches puissent déterminer des principes généraux, les politiques, les plans de gestion et les mesures portant sur les pêches doivent être souples et continuellement mis à jour pour pouvoir s'adapter aux:

- changements qui affectent le secteur des pêches dans le temps;
- changements de stratégies de la part des pêcheurs dans le temps;
- différences en matière de moyens d'existence et de ressources disponibles selon les régions.

Cela implique que les gouvernements et autres institutions intéressées doivent créer ou faciliter des processus de consultation continue de la gestion des pêches, avec tous les partenaires impliqués. Les processus exigeront certainement des ajustements et des mécanismes de gestion différents selon les régions d'un pays.

## 2.2 Qui sont les pêcheurs artisans?

### 2.2.1 Les points principaux de cette section

*Le terme «pêcheurs artisans» est trop générique lorsqu'il s'agit d'analyser la participation dans la gestion des pêches et son impact sur les moyens d'existence.*

- *Le terme «pêcheurs artisans» couvre une grande variété de groupes qui se distinguent par certaines caractéristiques telles que le type d'engin, le type de pêche, la catégorie professionnelle, les sources de revenus, le statut de migrant, le genre, la culture et la nationalité, parmi d'autres.*
- *Les différents groupes de «pêcheurs artisans» ont leur propre perception de l'accès aux ressources, des attitudes envers la gestion des pêches, et des intérêts qu'ils ont à participer ou à s'opposer à certaines mesures de gestion spécifiques.*
- *Les mesures de gestion des pêches spécifiques auront un impact différent sur les moyens d'existence de chacun de ces groupes.*
- *Il y a le risque que seulement un petit nombre – généralement ceux qui savent se faire entendre ou les personnes ayant de l'influence sur le plan politique ou économique – de ces groupes seront actifs dans la gestion des pêches via les administrations des pêches.*

### 2.2.2 Distinguer les groupes de pêcheurs artisans

D'après les rapports des études de cas par pays sur le SCS en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana, il est apparu plus clair que les «pêcheurs artisans» ne représentent pas un groupe homogène. En termes de pêcheries et de moyens d'existence, il y a d'importantes différences entre les «pêcheurs artisans». En termes de pêche, certains utilisent des équipements particuliers, d'autres utilisent une variété d'engins. Les espèces ciblées, les stratégies de pêche, les fonds de pêche, le temps passé en mer, la distance de la côte, etc. varient selon les groupes. Certains pêchent dans leur village natal, d'autres migrent selon les saisons, d'autres encore migrent de manière permanente. Les pêcheries industrielles et artisanales sont souvent perçues comme étant en compétition, mais il n'est pas rare de trouver des pêcheurs artisans, des équipages et des armateurs qui travaillaient ou qui travaillent saisonnièrement à bord des bateaux industriels. Pour certains, la pêche est leur principale activité, tandis que d'autres ont des activités économiques plus importantes et ne se considèrent pas comme des pêcheurs. En d'autres termes, l'expression «pêcheurs artisans» couvre une très vaste variété de groupes sociaux.

Les stratégies de moyens d'existence et les résultats de chacun de ces groupes, tout comme leur prédisposition et leurs réactions aux vulnérabilités, seront nécessairement différentes. Par conséquent, leurs intérêts et perception des pêches et de la gestion des pêches varieront. Les rapports des pays indiquent, par exemple, que les migrants et les pêcheurs situés dans les villes ont tendance à percevoir l'océan comme ayant un accès libre, tandis que les habitants (tout particulièrement ceux originaires de milieux agricoles<sup>15</sup>) ont tendance à percevoir la mer située près de la communauté, comme une partie du territoire appartenant à celle-ci, et dont l'accès est contrôlé par les anciens de la même manière que les terres agricoles. Un autre exemple est celui des pêcheurs qui ont recours à des engins actifs et ceux qui ont recours à des engins passifs. Ceux qui pêchent avec des engins passifs, et qui restent dans l'eau quelques temps (les filets maillants par exemple), ont tendance à

<sup>15</sup> Gaspart et Platteau, 2000.

avoir des problèmes spécifiques car l'engin peut être volé ou abîmé lorsqu'il est laissé dans l'eau (par exemple la nuit). Ceux qui utilisent des engins actifs (les lignes ou les sennes tournantes) n'ont pas ce type de problème mais peuvent être gênés par les engins passifs rencontrés en mer au moment de leurs activités de pêche.

Ces types de problèmes peuvent être une source de tensions et de conflits entre les groupes de pêcheurs, surtout lorsque différents groupes pêchent dans les mêmes zones ou visent les mêmes marchés. Les dimensions migrants-résidents ou ethniques peuvent devenir une des causes du conflit. Les migrants saisonniers ou permanents sont souvent perçus par les résidents comme des étrangers, et souvent considérés comme tels bien qu'ils fassent partie de la communauté depuis plusieurs générations. Ces groupes de pêcheurs ont néanmoins des liens sociaux et économiques. Il y a, par exemple, des mariages entre les groupes bien que ceux-ci vivent généralement dans des quartiers différents. Non seulement ils utilisent des engins de pêche différents, mais ils parlent des langues différentes.

Les aspects politiques et les relations régionales entre les pays ajoutent une autre dimension aux moyens d'existence des pêcheurs, à leur vulnérabilité, et à leurs options de moyens d'existence. Tandis que le Sénégal et le Ghana ont tendance à avoir des pêcheurs nationaux, les pêcheurs sénégalais et ghanéens migrent très loin vers d'autres pays. Régulièrement, les désaccords entre des gouvernements nationaux entraînent l'expulsion du pays des pêcheurs artisans migrants. Le fait que certains pêcheurs migrants ne paient pas les droits officiels sur la pêche dans le pays où ils pêchent entraîne aussi des tensions. Bien que de nombreux migrants aient trouvé une manière de co-habiter en paix avec les résidents, ils sont particulièrement vulnérables de par leur position sociale.

### **2.2.3 Les groupes professionnels dans les pêcheries artisanales**

Au sein même de chaque type de pêche, il est possible de distinguer différents groupes professionnels. Ceux qui sont directement impliqués dans les activités de pêche sont les équipages, les armateurs et les financiers (des engins, pirogues et casiers). Dans la phase de post-production, on trouve les préposés au traitement du poisson et les petits et grands commerçants.

Il y a une division du travail de base, selon le genre, entre ces groupes professionnels. Les équipages sont composés d'hommes, tandis que les personnes chargées de la transformation du poisson et celles qui s'occupent de le vendre sont des femmes. (Il y a des exceptions: certaines femmes pêchent, en fonction des saisons, et il y a des grands mareyeurs au Sénégal). Les femmes qui effectuent les opérations de transformation du poisson et les marchandes sont celles qui prêtent généralement l'argent. Ces femmes ont un intérêt à financer les campagnes de pêche et fournir divers crédits, car cela leur garantit la première vente ou le droit d'achat exclusif des captures. La relation de crédit est entretenue dans ce but par les marchands de manière à leur assurer un approvisionnement régulier. Les chargés du traitement du poisson ou les marchands les plus performants peuvent également devenir armateurs. Le fait que les femmes peuvent travailler et réussir de la sorte dépend de leur milieu socio-culturel et de l'acceptabilité du groupe ethnique auquel elles appartiennent. Cela varie selon les communautés et les pays<sup>16</sup>.

Bien qu'il y ait différents groupes professionnels avec des intérêts pouvant ou pouvant ne pas coïncider, il est important de réaliser qu'ils sont souvent étroitement liés, soit directement, soit par le lien du mariage. Par exemple, les armateurs et les

---

<sup>16</sup> Overaa, 1998.

équipages vendent fréquemment leurs prises à un parent proche, ou à leur femme. Pour la vente du poisson, les préposés à la transformation du poisson et les marchands eux-mêmes sont souvent organisés de telle manière que des femmes ayant un pouvoir économique important ont des membres de la famille plus jeunes, ou d'autres femmes qui travaillent pour elles. Ensemble elles forment un réseau de contacts loin à l'intérieur des terres vers les villes où leur poisson peut être vendu<sup>17</sup>.

Les mesures de gestion des pêches auront un impact sur les moyens d'existence de tous ces groupes professionnels. Si, par exemple, une mesure de gestion des pêches entraîne la réduction du nombre de pirogues, d'emplois pour les équipages, des captures et ce qui s'en suit, toute une famille et son réseau de contacts peut alors se retrouver sans base pour ses moyens d'existence. Pourtant, chaque groupe professionnel peut percevoir la gestion des pêches différemment, et peut être affecté, de manière différente par une mesure quelle qu'elle soit. La diminution des prises pour certaines espèces peut entraîner une augmentation du prix, ce qui signifie des revenus plus importants pour l'équipage et l'armateur, mais des bénéfices plus faibles pour les personnes chargées de la transformation du poisson et les marchands.

Cependant, en gestion des pêches, ces différences ne sont pas toujours prises en considération. Par exemple, les études de cas par pays montrent que les «pêcheurs» sont souvent pris pour des *hommes* de pêche et plus particulièrement des armateurs et non des équipiers. Les intérêts et les moyens d'existence des autres (pêcheurs) acteurs sont inconsciemment laissés de côté, souvent sans intention ou sans qu'on se rende compte de ce qui se passe<sup>18</sup>.

#### **2.2.4 Implications pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence**

L'existence de différents groupes de «pêcheurs artisans» avec des moyens d'existence et des intérêts différents peut sembler évident. Les pêcheurs eux-mêmes et les agents des pêches du gouvernement travaillant dans les communautés côtières des pays partenaires du PMEDP sont certainement conscients de ce fait. Néanmoins, les documents officiels et les actions pour une gestion des pêches ne reflètent pas cette réalité. Ils se concentrent uniquement sur les ressources marines et sur des données concernant les flottes.

La gestion des pêches dans les pays partenaires du PMEDP a besoin de se concentrer sur les différents groupes de pêcheurs, et d'en faire des partenaires afin d'être efficace et de prendre en considération les moyens d'existence des pêcheurs. Le fait de travailler avec les différents groupes permet d'élaborer des activités de gestion spécifiques à chaque type de pêche et aux interactions entre les différents types de pêche.

---

<sup>17</sup> Overaa, 1998.

<sup>18</sup> Pour une description des aspects relatifs aux cultures des communautés de pêche, et pour les méthodologies de récolte des données, voir McGoodwin, 2001.

L'implication signifie que s'engager dans une gestion responsable de la pêche ou dans une approche des moyens d'existence durables nécessite de la part des gouvernements et autres institutions de:

- faire la distinction entre les différents pêcheurs artisans et les groupes professionnels et travailler avec eux;
- faire la distinction entre les différentes stratégies de pêche et de moyens d'existence, en reconnaissant les divers intérêts et objectifs impliqués, ainsi que l'impact de chacun d'entre eux sur les ressources marines;
- prévoir les impacts possibles de la gestion des pêches sur les divers moyens d'existence des groupes;

de manière à:

- assurer la participation de tous les groupes pertinents;
- créer des mesures de gestion des pêches pour différentes pêcheries;
- réduire les éventuels impacts négatifs des mesures de gestion sur les différents moyens d'existence des groupes, ou créer des alternatives pour leurs moyens d'existence.

Ce qui vient d'être mentionné soulève l'importance de la participation des pêcheurs artisans dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une gestion des pêches; ces derniers connaissent les différents groupes qui composent les pêcheurs artisans et peuvent évaluer l'impact d'une mesure sur leurs activités de pêche et sur leurs moyens d'existence.

## 2.3 Comment sont organisés et représentés les pêcheurs?

### 2.3.1 Les points principaux de cette section

*Des groupes de pêcheurs artisans locaux et nationaux et leurs leaders, avec lesquels le gouvernement travaille, peuvent collaborer pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence mais il est important de connaître exactement les personnes qu'ils représentent.*

- *Aux niveaux local et national, il existe déjà des associations de pêcheurs qui, dans une certaine mesure, créent et font respecter leurs propres règles en matière de gestion des pêches, ou qui pourraient être des partenaires potentiels en gestion des pêches.*
- *Les priorités pour les associations de pêcheurs et les leaders sont organisées à travers divers aspects tels que les bénéfices économiques directs, les intérêts politiques personnels, les intérêts des donateurs, ainsi que les intérêts des groupes de pêcheurs.*
- *Souvent, les associations de pêcheurs et les leaders sont censés représenter les intérêts de tous les pêcheurs – ce n'est généralement pas le cas et souvent cache le fait que nombre de pêcheurs artisans ne sont pas représentés dans le processus de prises de décisions.*

### 2.3.2 Les associations de pêcheurs au niveau communautaire

L'existence d'associations de pêcheurs et d'une autorité locale constitue les atouts humains forts des communautés de pêcheurs, bien qu'il existe des variations dans chaque communauté.

Au niveau des lieux de débarquement ou des communautés de pêche, il existe des associations de pêche qui réunissent les armateurs ou les équipages engagés dans un certain type de pêche. Par exemple, une des études sur les communautés qui sera analysée ultérieurement (voir section 4.1), Kayar au Sénégal, possède un *Comité de pêche* qui a pour membres les propriétaires de pirogues pratiquant la pêche à ligne. Cette même communauté dispose également d'une *Commission des sennes tournantes* qui regroupe entre 15 et 20 armateurs de pirogues pratiquant la pêche à la senne tournante. Ces associations semblent bénéficier d'avantages économiques tout en régulant les activités de pêche. Un exemple est la limitation des captures par le groupe afin de créer la « rareté » d'une certaine espèce sur le marché local, et d'augmenter ainsi le prix que les membres du groupe reçoivent pour cette espèce. En plus de ces avantages économiques, ces pêcheries ou associations à but économique semblent avoir des avantages sociaux tels que la recherche et le sauvetage en mer, et une sorte de sécurité sociale<sup>19</sup> pour la famille en cas d'accident ou de décès d'un des membres de l'équipage. Ainsi, l'appartenance à ce type d'association est une stratégie importante de moyens d'existence. Il faut souligner cependant que les leaders et les membres de ces associations sont souvent des armateurs de navires et des personnes influentes dans la communauté qui ne sont pas accessibles aux groupes de pêcheurs les plus vulnérables. Les migrants, par

<sup>19</sup> Il peut s'agir d'une aide pour payer la facture du médecin ou de l'enterrement. Une partie des captures peut être destinée à la veuve et aux enfants d'un membre de l'équipage décédé. La part diminue au fil des années et s'arrête au bout de 5 ans par exemple.

exemple, ne font généralement pas partie de ces groupes, ou ont leurs propres groupes. Les rapports des pays semblent indiquer que les associations économiques centrées sur la pêche donnent l'impression de bien fonctionner comparées à d'autres types d'associations.

Les femmes traitant le poisson et les marchandes possèdent des associations semblables basées sur des activités économiques surtout pour des crédits et des épargnes. Les associations se présentent sous différentes formes. Elles concernent généralement des personnes qui mettent une somme d'argent dans le groupe à intervalle régulier, et une personne qui collecte la somme totale à tour de rôle. Le système est basé sur la connaissance de la personnalité de chacun des membres du groupe, la confiance mutuelle et la pression du groupe pour une participation honnête. Cela explique qu'elles soient essentiellement composées de femmes d'un certain âge ayant une certaine expérience et un certain rang social, plutôt que de jeunes femmes débutant juste dans le commerce du poisson. Ces associations d'épargne et de crédit semblent elles aussi bien fonctionner.

Troisièmement, les rapports des pays indiquent une grande variété de réseaux et d'associations basées, entre autres, sur des groupes du même âge ou sur d'autres groupes sociaux ou culturels ou encore sur des questions précises. Bien que pas toujours directement liées à la pêche, leurs activités offrent des avantages aux moyens d'existence des pêcheurs. Les groupes du même âge aident par exemple, à financer et à organiser les événements sociaux coûteux comme les naissances, les funérailles et les mariages. A nouveau, ces associations sociales ou culturelles aident à réduire l'impact des chocs sur les familles et les individus. Faire partie d'un tel groupe est une stratégie importante de moyens d'existence.

Alors que les associations décrites ci-dessus ont tendance à être une initiative communautaire, un quatrième type d'associations a souvent été promu par les projets, les organisations non gouvernementales (ONG) et les administrations de pêche (qui ne travaillent pas avec les particuliers). Il s'agit des coopératives, ou des groupes socio-professionnels similaires. Les associations facilitent la distribution des intrants pêche par les projets, et de crédits<sup>20</sup> aux pêcheurs artisans, transformatrices et commerçantes. Une fois encore, elles ont tendance à être des associations séparées d'hommes et de femmes. Excepté pour la distribution des intrants pêche, les avantages offerts par les associations socio-professionnelles comprennent un apprentissage mutuel, une augmentation de la crédibilité professionnelle parmi les collègues, et de nouveau des activités de recherche et de sauvetage. Dans les associations de femmes, des formations sont proposées sur des sujets tels que la création de petites entreprises artisanales, l'alphabétisation et une initiation au calcul, etc. Certaines associations font partie d'un réseau national plus grand afin d'assurer une représentation nationale des intérêts.

Ce type d'association reste cependant fragile, surtout chez les hommes, à cause du manque de suivi des contributions financières, d'une faible présence aux réunions, une comptabilité médiocre, etc. Seulement quelques individus semblent en profiter, et les autres adhérents se désintéressent. Parmi les ONG et autres travaillant dans les communautés de pêcheurs, les coopératives de pêche sont connues pour leur absence de cohésion de groupe, et sont réputées pour leurs faibles remboursements de crédits. Les associations de femmes, c'est-à-dire celles spécialisées dans la transformation et le commerce du poisson, sont de loin bien plus performantes. Deux raisons expliquent cette différence de performance entre les groupes de femmes et

---

<sup>20</sup> Cela soulève la question de savoir dans quelle mesure la fourniture d'intrants pour augmenter la production n'est pas contraire aux objectifs de la gestion des pêches pour des moyens d'existence durables, qui est d'éviter la surexploitation des zones de pêche. Voir aussi Allison et Ellis, 2001.

d'hommes. Tout d'abord, cela est en partie dû aux caractéristiques de la transformation et du commerce du poisson, si on les compare à la pêche. Les sommes investies dans le premier sont moins importantes, les périodes de remboursement sont plus courtes et tombent généralement pendant la saison de pêche, la pression du groupe étant forte et entraînant des taux de remboursement élevés. Les armateurs, eux, ont besoin de sommes d'argent importantes pour investir dans les pirogues et les équipements, qu'ils ne rembourseront qu'après une longue période de temps et ils ne subissent aucune pression sociale. La seconde raison est que les associations de femmes soutenues par les projets ressemblent aux groupes de crédit et d'épargne auxquels les femmes sont déjà habituées. Les associations d'hommes ne sont généralement pas basées sur des associations préexistantes.

Il y a bien sûr des collaborations, des rivalités et des difficultés au sein des associations et entre les associations mentionnées ci-dessus, étant donné que chacune représente les intérêts d'un groupe social, économique ou professionnel (ou leader). Par exemple, plusieurs entretiens ont soulevé le fait que la jeune génération essaie d'éviter d'être sous l'influence des anciens en émigrant ou en formant des associations et des groupes d'intérêts séparés.

Il reste la question des groupes et des intérêts qui sont représentés par l'intermédiaire de ces associations locales, telles que celles présentées ci-dessus. Les groupes les plus pauvres, les femmes et les jeunes hommes, semblent être sous-représentés, ou pas représentés du tout. Là où ils sont représentés, il se peut que le fait d'exprimer leurs opinions, ou leurs désaccords, à l'occasion de rencontres, ou en présence d'un ancien ou de personnes influentes ne soient pas acceptable d'un point de vue culturel. Par exemple, un responsable des pêches a remarqué qu'à l'occasion des réunions du comité de la gestion communautaire au Ghana, les femmes du groupe ethnique Ewe (de la région de la Volta) ne parlent pas, alors que les femmes des communautés Fante le font. Une autre question intéressante, mais sans réponse, au sujet des associations socio-professionnelles est, les aides visant à fournir les intrants afin d'augmenter la production ne sont-elles pas, dans une certaine mesure, contraires à la gestion des pêches et aux objectifs de moyens d'existence durables qui visent à éviter une surpêche?

### **2.3.3 Le chef des pêcheurs au niveau communautaire**

Le terrain et les quatre rapports par pays indiquent combien toutes ces associations dépendent d'un dirigeant fort. La réputation, la personnalité et l'enthousiasme du président de l'association (ou une autre personne clé) sont essentiels au bon fonctionnement de l'association.

Excepté pour les chefs au niveau des associations *au sein* de la communauté (comme ci-dessus) il y a, de manière générale, des leaders spécifiques ou des chefs *au niveau* de la communauté. Ils s'occupent des problèmes sociaux ou techniques liés à la pêche. Ils sont soutenus par le Conseil des anciens ou les représentants des différents groupes d'intérêts. Ils règlent les disputes internes, s'assurent que les activités de débarquement se déroulent bien, dirigent des cérémonies religieuses ou autres, et prennent parfois en main des activités de développement de la communauté. Les migrants doivent demander une autorisation aux chefs pour utiliser le lieu de débarquement de la communauté et donner une partie de leurs captures en guise de tribut ou de taxe. L'encadré ci-dessous donne un exemple du Ghana.

## LE CHEF DES PÊCHEURS ET LE CONSEIL DES ANCIENS AU GHANA

*Au Ghana, chaque village de pêcheurs ou lieu de débarquement a un chef des pêcheurs. Il est responsable des affaires concernant la pêche au niveau communautaire, ou du lieu de débarquement (dans le cas des communautés ayant plus d'un lieu de débarquement) et représente les pêcheurs locaux de l'association des pêcheurs au niveau national. Il travaille avec le Conseil des anciens qui représente les groupes de descendance et/ou les représentants du groupe des équipements. Il se peut qu'il doive rendre compte aux leaders des autres communautés mais dans certains cas il n'a pas à le faire. Les chefs des pêcheurs sont élus, mais généralement sont issus d'un certain clan ou d'une famille. Les femmes transformatrices de poisson et commerçantes ont un chef et une organisation analogue.*

Bien que les trois autres pays n'aient pas de système de «chef des pêcheurs», il semble y avoir des positions semblables. Mais il y a aussi des leaders locaux qui ne sont pas dans la pêche. Pour reprendre l'exemple du Ghana, le chef des pêcheurs est l'un parmi d'autres chefs: un chef de village, le chef suprême, et ainsi de suite. Ils ont chacun leur rôle et leur fonction. La personne qui est en haut de la hiérarchie décisionnaire de la communauté varie selon les régions et les pays, parfois une personne a plusieurs rôles. Les luttes pour le pouvoir entre les chefs peuvent avoir une influence considérable sur la gestion des pêches. Là où les mesures de gestion sont perçues comme un moyen d'améliorer la position du chef des pêcheurs (ou homologue), les mesures de gestion peuvent compter sur le soutien du chef des pêcheurs, mais peut-être aussi sur les protestations d'un rival. D'autres chefs des pêcheurs (ou homologues) craindront que les mesures de gestion ternissent leur pouvoir et ne veulent pas s'en mêler. Certains chefs des pêcheurs ont des difficultés avec les conseils de district, une structure relativement récente avec laquelle ils ne devaient pas traiter (ou qui n'intervenait pas dans leurs décisions) auparavant.

Les autorités locales et administrations des pêches collaborent avec les associations communautaires et les leaders pour ce qui concerne les problèmes liés à la gestion des pêches. Les études de cas de Tema, Mumford et Egyan (Ghana) et, jusqu'à un certain degré, Kayar (Sénégal) qui seront analysées ultérieurement, le montrent bien (voir section 4.2). Il y a des occasions où les chefs des pêcheurs sont par la même occasion les représentants (locaux) du gouvernement. Pour reprendre l'exemple du Ghana, un chef des pêcheurs peut être un membre de l'Assemblée du district. Ces leaders sont dans la position de pouvoir représenter les intérêts des pêcheurs auprès du gouvernement et les intérêts du gouvernement auprès des pêcheurs. Il arrive que les intérêts politiques soient en conflit avec les intérêts de la pêche. En plus, il se peut qu'un chef soit conscient de la situation ou ait intérêt à assurer les bénéfices d'un groupe au détriment d'un autre.

### **2.3.4 Organisation et représentation au niveau national**

Des informations ont été collectées sur les associations nationales de pêcheurs et les ONG actives dans la pêche au Sénégal et au Ghana. Les objectifs des associations de pêcheurs et des ONG sont similaires, dans le sens où ils soutiennent la représentation des pêcheurs et une amélioration des moyens d'existence dans la pêche. Les activités consistent principalement à soutenir les coopératives des communautés de pêche et à fournir des intrants, tels que des crédits, des équipements de pêche et de l'expertise pour ces groupes.

L'adhésion à une association de pêcheurs artisans varie. Les membres de la principale association au Ghana, le Ghanaian National Canoe Fisherman's Council (GNCF), sont des chefs de pêcheurs. L'adhésion est automatique. Le chef des pêcheurs représente les pêcheurs de sa communauté, ou leurs lieux de débarquement. Au Sénégal, le CNPS<sup>21</sup> a des adhérents individuels, tandis que les membres du FENAGIE's<sup>22</sup> sont des groupes d'intérêt économique (par exemple les coopératives de pêche et les associations) au niveau local. Généralement, il n'est pas clair de savoir si et comment, les intérêts des différentes catégories de pêcheurs artisans sont représentés par les associations de pêcheurs: il ne semble pas y avoir de distinction entre ceux qui utilisent différents types d'engins, les armateurs et les équipages, les migrants et les résidents, etc. Cependant, il y a souvent des activités différentes pour les hommes et les femmes, et les jeunes et anciens pêcheurs. Les ONG se composent d'un nombre de personnes limité qui ont ou n'ont pas une expérience de pêche, mais ayant déjà travaillé pour l'administration des pêches.

Les individus commencent généralement une ONG spécialisée dans les activités de pêche avec des expériences professionnelles très diverses, comme celles des agents de développement ou du personnel de l'administration gouvernementale. Chacune des trois associations de pêche interviewées au cours d'une visite sur le terrain avait une origine différente:

- une a été lancée et soutenue par une ONG (Sénégal);
- une par l'administration des pêches (Sénégal); et
- une par le chef des pêcheurs actif sur le plan politique (Ghana).

Les origines à la fois des associations nationales de pêcheurs et des ONG au Sénégal et au Ghana datent des années 1990, au moment où la situation politique et la pression des donateurs dans les pays respectifs ont fourni des conditions favorables. Au départ (vers la fin des années 1980 et au début des années 1990), les administrations des pêches étaient plutôt méfiantes à l'égard des ONG et des associations de pêcheurs, et de leurs implications politiques possibles dans le contexte d'un système politique à parti unique. Mais les relations se sont améliorées à mesure que les pays ont introduit les systèmes politiques à partis multiples. A présent, les administrations des pêches au Ghana et au Sénégal prennent des mesures pour augmenter les rôles des associations et des ONG dans la gestion des pêches.

Néanmoins, certains problèmes du passé persistent. Par exemple, il y a un certain degré de rivalité entre deux associations de pêcheurs au Sénégal, dû à d'anciennes querelles politiques entre l'ONG et l'administration des pêches. Les ONG, les associations de pêcheurs et les mêmes groupes d'ONG internationales et agences de coopération financent généralement l'administration des pêches. Les financements provenant des donateurs, qui autrefois circulaient via l'administration, sont désormais alloués en partie directement aux ONG et aux associations de pêcheurs lorsqu'elles peuvent bénéficier d'une collaboration.

Les ONG et les associations de pêcheurs jouent tous les deux un rôle très important pour la défense des moyens d'existence des pêcheurs, et la représentation de leurs intérêts. Mais reste à savoir quelles sont les personnes et les intérêts qu'ils défendent ou représentent. Par exemple, l'origine des ONG et des associations de pêcheurs indique que (certaines) ces organisations semblent être en fait plus proches à l'origine de l'administration des pêches que des pêcheurs. Cela a des implications positives et négatives. D'un côté, on se demande comment et jusqu'à

---

<sup>21</sup> Conseil national de pêcheurs du Sénégal.

<sup>22</sup> Fédération nationale de groupements d'intérêt économique.

quel point ils représentent les intérêts des (différents) groupes de pêcheurs. D'un autre côté, le fait d'avoir des relations avec le département des pêches peut mettre les personnes concernées dans une bonne position pour négocier et collaborer avec l'administration.

L'influence des donateurs pose également la question des intérêts qu'ils représentent. Les activités entreprises à la fois par les ONG et les associations de pêcheurs sont nécessairement influencées par la source de financement et les priorités de ceux qui les financent. Par exemple, au Sénégal, les priorités des donateurs et la réussite des activités de très haut niveau avec les femmes transformatrices et commerçantes ont encouragé les deux associations de pêcheurs artisans CNPS et FENAGIE à diriger l'attribution de crédits rotatifs vers ce groupe en particulier. Les donateurs peuvent influencer les activités de ceux qu'ils considèrent importants.

En termes de gestion des pêches, les associations de pêcheurs et les ONG remplissent un rôle quelque peu ambigu. Ils promeuvent la réduction de l'emploi ou de la pauvreté en augmentant la production, les crédits et les investissements dans le secteur des pêches. Par ailleurs, ils reconnaissent que le secteur a besoin d'être mieux géré et que les efforts de pêche doivent être diminués à cause de la surcapitalisation. Tout comme les programmes d'aide aux intrants et aux crédits de la part des administrations des pêches, il ne semble pas y avoir de stratégie précise sur la manière de procéder pour gérer de tels objectifs apparemment conflictuels.

Au Ghana, il y a des contacts réguliers entre l'administration, les ONG et les associations de pêcheurs au sujet de la gestion des pêches. Il y a un projet de gestion communautaire de la pêche qui soutient le rôle du Chef des pêcheurs et son Conseil des anciens pour toutes les questions relatives à ce domaine. Mais l'association des pêcheurs ne semble pas avoir autant d'influence politique qu'au Sénégal. Le CNPS et le FENAGIE ont tous deux des contacts réguliers avec l'administration des pêches à propos de la gestion des pêches artisanales et des questions de développement, et ils participent aux discussions et réunions. Leur poids politique semble être dû à la taille et à l'importance du secteur des pêches, bien plus important qu'au Ghana.

### **2.3.5 Les implications pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence**

Ce qui vient d'être dit montre qu'un certain nombre d'atouts sociaux qui peuvent contribuer à la gestion des pêches existent déjà. Cela implique que le gouvernement et d'autres institutions peuvent s'appuyer sur ces atouts actuels dans les communautés de pêcheurs et au niveau national. Ils peuvent travailler en partenariat avec les associations de pêcheurs et les leaders.

Néanmoins, à cette occasion, il est important que ces institutions soient conscientes des intérêts que ces associations et ces chefs représentent et ne représentent pas. Les gouvernements devraient s'assurer que ceux qui ont des intérêts directs en termes de moyens d'existence, mais qui ne sont pas représentés au sein des associations «classiques», *soient* inclus dans les décisions concernant la gestion des pêches.

Il est également clair dans ce qui précède que les associations de pêcheurs et les chefs sont d'autant plus efficaces qu'ils ont des intérêts directs dans une activité, car cela a un impact sur leurs moyens d'existence. Ainsi, il n'est peut-être pas

nécessaire de convier tous les pêcheurs d'une même région dans les discussions concernant certaines réglementations ou certains mécanismes de gestion des pêches, mais seulement ceux qui sont directement touchés. Il faudrait prendre soin de rechercher avec attention les groupes qui sont directement affectés.

## 3 L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES PÊCHES

### 3.1 Comment l'administration des pêches est-elle organisée?

#### 3.1.1 Les points principaux de cette section

*La gestion des pêches et les approches participatives nécessitent des structures, des responsabilités et des actions claires, mais le rôle de l'administration devient de plus en plus flou.*

- *Le travail des administrations des pêches est passé d'une autorité générale dans le domaine de la pêche à un soutien technique aux institutions décentralisées, mais cela n'est généralement pas visible dans le fonctionnement actuel des administrations.*
- *L'administration des pêches et les autorités décentralisées souffrent de contraintes financières et du manque de personnel qualifié au niveau communautaire.*
- *Les points de vue du personnel des pêches sur la gestion des pêches sont différents selon qu'ils sont exprimés au niveau national ou local.*
- *La réorganisation continue et les processus de décentralisation ont réduit la transparence et compliqué les chaînes de communication (à la fois horizontales et verticales).*
- *De nombreuses institutions non liées à la pêche jouent un rôle majeur dans les questions de gestion des pêches avec, comme résultat, des procédures plus longues et compliquées, et des résultats incertains.*

#### 3.1.2 La structure des départements des pêches nationaux

Au plus haut de la hiérarchie de l'organisation de l'administration des pêches, se trouve un ministère responsable de la gestion des pêches qui détermine les politiques, et émet les réglementations en matière de pêche. Il y a peu de temps encore, les ministères responsables de la pêche au Sénégal, en Mauritanie, en Guinée et au Ghana avaient aussi des responsabilités autres que celles liées à la pêche (par exemple au Ghana, la pêche était sous la responsabilité du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture). Cependant, au moment du travail sur le terrain, chacun des quatre pays avait des ministères responsables pour les activités de pêche. Immédiatement après le ministère, les directions des pêches planifient et mettent en œuvre les activités de gestion et de développement des pêches. L'encadré sur la page suivante présente la structure organisationnelle du Ministère des pêches et de l'aquaculture en Guinée, selon le modèle présenté figurant dans le rapport sur la Guinée (rédigé début 2001).

Les directions des pêches ont normalement des représentations à des niveaux administratifs inférieurs. Les divisions qui peuvent être des directions indépendantes ou des sous-divisions de la direction existent généralement pour des tâches bien précises, telles que la recherche ou la surveillance.

Les ministères et autres structures administratives pour la pêche ont été soumis à de nombreux changements, soit en termes de fusion ou de séparation avec d'autres structures administratives pour la pêche, ou bien avec la création de nouvelles divisions. Bien que le but soit de faire un partage des tâches plus clair, le résultat est

que cela les a souvent compliquées, surtout parce que les réorganisations se succèdent à intervalles proches. L'encadré ci-dessous donne un exemple d'une série de changements administratifs qui se sont déroulés au Ghana ces cinq dernières années.

#### LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTÈRE DES PÊCHES EN GUINÉE

**Lay-out & Publications: INSERT «Diagram2 Organigram.doc» here**

#### LES CHANGEMENTS DANS L'ADMINISTRATION DES PÊCHES AU GHANA

*Il y a quelques années, au Ghana, la Direction des pêches a fusionné avec le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture (MOFA). Au même moment, un processus de décentralisation a commencé à être mis en place (voir section suivante). L'Administration des pêches a donc fait partie d'une mesure agricole plus vaste, et a vu ses tâches passer d'une autorité générale en matière de pêche à un soutien technique aux institutions décentralisées. Ainsi, le personnel doit désormais travailler sur des problématiques agricoles aussi bien que sur des problématiques de pêche. Alors qu'autrefois il travaillait avec les collègues de la Direction, il se retrouve maintenant seul dans les régions rurales sans soutien technique suffisant ni ressources financières pour faire son travail.*

*Mais ce ne sont pas les seuls changements. Un projet Banque mondiale-Gouvernement du Ghana sur le Renforcement des capacités des sous-secteurs de la pêche a débuté en 1996. Cela a entraîné des transformations dans la structure organisationnelle de la Direction des pêches. Une division de suivi, de contrôle et de surveillance (Division SCS) a été créée dans le processus. D'autres changements administratifs ont donné naissance à la Commission des pêches, en parallèle avec celles pour la forêt et d'autres ressources naturelles. Des comités d'arbitrage ont également été créés aux niveaux régional et national. La Division SCS, les comités d'arbitrage, et la Commission des pêches sont tous responsables pour gérer les conflits liés à la pêche, mais le partage des tâches entre eux n'est pas complètement défini.*

*Depuis la nomination du Ministre des pêches en février 2001, il semblerait que la pêche va à nouveau bénéficier d'une attention particulière, détachée des problèmes liés à l'agriculture. Cependant, il faut préciser que le ministre n'a pas de ministère.*

*Il n'est donc pas surprenant qu'au moment de la visite sur le terrain, l'organigramme de l'administration était flou, et en cours de révision.*

Dans l'exemple ci-dessus, tant que l'organigramme et la structure de l'administration des pêches ne sont pas définis, les procédures de communication, les responsabilités et tout ce qui s'en suit resteront flous. Bien que des réorganisations soient nécessaires, le nombre et la fréquence des changements ont compliqué le travail de la gestion des pêches. L'exemple du Ghana est représentatif de la situation dans les quatre pays étudiés.

### **3.1.3 La décentralisation<sup>23</sup> et l'administration des pêches au niveau local**

Etant donné que la décentralisation peut apporter un soutien au développement local ou aux mécanismes régionaux de gestion des pêches, il est important de décrire le processus en détail. Il faut garder à l'esprit que les processus de décentralisation en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana ne sont pas encore achevés.

Comme cela a été mentionné dans l'exemple du Ghana, les processus de décentralisation, ces dernières années, ont entraîné un changement dans les fonctions de l'Administration des pêches, qui sont passées d'une autorité générale en matière de pêche à une assistance technique aux institutions décentralisées. La relation entre les niveaux central, régional et local du gouvernement a donc changé. Souvent, cela signifie que le personnel des pêches ne peut plus agir indépendamment du personnel travaillant dans d'autres domaines. Il doit se référer à plusieurs chefs: au lieu d'être dirigé par la Direction des pêches au niveau national, les activités au jour le jour dépendent des décisions prises à des niveaux administratifs inférieurs, et sur les conseils de la Direction des pêches. Parfois, le personnel reçoit des instructions qui ne sont pas compatibles de la part des deux groupes.

Les processus de décentralisation ont été initiés pour donner plus de flexibilité aux employés travaillant aux niveaux inférieurs, et leur permettre de planifier et de mener à bien les activités avec les communautés de pêcheurs. Cependant, des fonds suffisants et du personnel ne vont pas encore de pair avec la décentralisation des responsabilités. De plus, les communications et les informations ne sont pas toujours transmises aux niveaux inférieurs, parce que les employés de l'Administration nationale des pêches ont peur de perdre leur influence et leur pouvoir de décision. A l'autre bout de la chaîne, les employés au niveau local ne savent pas à qui se référer pour demander du soutien technique, des fonds, ou la permission d'entreprendre une activité. Ces problèmes gênent les activités entreprises par les employés des pêches au niveau local.

Les problèmes cités ci-dessus sont d'autant plus compliqués là où le personnel local, décentralisé, se trouve sous la responsabilité d'organismes plus grands comme par exemple le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture au Ghana. Là-bas, les administrations locales et leur personnel doivent être polyvalents, et s'occuper de tâches qui concernent la pêche, l'élevage, la production des récoltes et les forêts. Selon le personnel interviewé, cela fait qu'il y a souvent une ou plusieurs de ces tâches qui reçoivent moins d'attention qu'elles ne le devraient en fonction des capacités, du domaine d'expertise et des préférences du chef de l'administration locale. La pêche est le domaine par excellence qui reçoit le moins d'attention du fait que peu d'administrateurs locaux ont une expérience de la pêche, et que les problèmes liés à la pêche ne leurs sont pas familiers.

---

<sup>23</sup> Voir aussi trois rapports du PMEDP (pour le Ghana, le Sénégal et un atelier de travail sous-régional, en 2001) sur les implications de la décentralisation des communautés de pêche, ainsi que d'autres questions relatives aux politiques, instituts et processus.

Ainsi, la décentralisation qui, en déléguant la planification et les activités au niveau local pourrait soutenir les activités de gestion locale et régionale des pêches a, dans certains cas un effet contraire. Aucune des administrations des pêches ne semble avoir d'antennes spécifiques qui puissent sensibiliser les pêcheurs aux problèmes de gestion des pêches ou leur montrer des alternatives en la matière. Le personnel local n'est pas dans une position qui lui permet de donner ou de faciliter ce qu'il souhaite aux associations des communautés et aux initiatives de gestion des pêches. Les structures locales sans expérience dans la pêche deviennent soudainement responsables pour cela dans leur région. Il est clair que cela devra changer si l'on veut arriver à la gestion d'une pêche responsable.

### **3.1.4 *Autres institutions impliquées dans la gestion des pêches***

Les descriptions ci-dessus se sont concentrées sur les instituts des pêches et leurs employés. Cependant, il arrive souvent que des instituts qui ne sont pas spécialisés dans la pêche soient impliqués dans des activités liées à la gestion de la pêche artisanale. Par exemple, la marine nationale, les forces de l'air, les autorités maritimes et portuaires et parfois les autorités du parc marin (voir étude de cas en Mauritanie, section 4.2.4) peuvent avoir des mandats pour protéger les eaux nationales, assurer la sécurité en mer, parer à l'utilisation d'engins pouvant détruire l'environnement, donner des licences, etc.

Lorsque des conflits concernant des questions liées à la pêche surgissent, un nombre encore plus grand d'institutions est généralement impliqué. Les autorités de gouvernement local, la police, les comités d'arbitrage et les tribunaux jouent un rôle dans la résolution des conflits et l'application de la loi. Pour compliquer les choses, les différentes institutions ont parfois des différends à propos de leurs mandats et de leur rôle dans les affaires concernant la pêche.

Comme cela paraîtra plus clair à la lumière des études de cas qui seront présentées plus tard dans ce rapport, la multitude des associations ayant des mandats qui se recoupent ou des différends entre eux, peut entraîner des procédures longues ou des périodes d'inactivité face à un incident. Parfois cela donne lieu à la corruption: les pêcheurs impliqués dans une dispute préfèrent avoir recours à des pots de vin plutôt que d'être pris dans des procédures légales floues et très longues, aux résultats incertains.

Comme les études de cas le montreront ultérieurement, ces institutions pourraient jouer un rôle important pour diminuer la vulnérabilité des pêcheurs en contrôlant les activités de pêche. Mais, dans la pratique, le résultat est que la vulnérabilité des pêcheurs augmente par manque de transparence et d'application régulière des réglementations de pêche.

### **3.1.5 *Les implications pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence***

La description dans cette section montre qu'il y a un nombre de structures en place et de processus en cours qui pourraient favoriser la décentralisation de la gestion des pêches. Cependant, il existe un réel besoin de sensibilisation sur l'importance de la gestion des pêches et du renforcement des capacités sur les manières de procéder au niveau de la décentralisation. La Direction des pêches ainsi que les projets et programmes relatifs à ce secteur peuvent jouer un rôle important dans ce processus. Entreprendre des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités, devrait permettre de cibler les décideurs et le personnel technique, surtout

aux niveaux local et régional, et d'impliquer les employés aux niveaux local et national, ayant déjà une expérience en matière de pêche. Le fait de rassembler le personnel du niveau local et du niveau national ajouterait un avantage, car chaque groupe serait mieux à même de comprendre la position, le rôle et les conditions de l'autre groupe, et permettrait une même compréhension des objectifs et des mécanismes de gestion des pêches.

Une autre idée forte qui ressort de cette section est que la gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence, ne devrait pas se focaliser uniquement sur les pêcheurs qui devraient gérer leurs activités de pêche, mais aussi sur les institutions et les processus qui sont supposés les aider dans cette tâche. Dans ce domaine, les institutions des pêches pourraient identifier les possibilités permettant d'élaborer une communication, et une information, pour une gestion des pêches efficace. Cela devrait particulièrement être réalisé sur des problématiques qui incombent à plusieurs institutions différentes telles que l'application des lois et partout là où la collaboration est essentielle. Par exemple, les Directions des pêches pourraient analyser, en partenariat avec les institutions appropriées, l'origine des problèmes de coordination sur des questions telles que les licences, le contrôle d'accès, la gestion des conflits et la sécurité en mer, et envisager la meilleure façon d'améliorer les collaborations pour maximiser les chances de réussite.

Cependant, il paraît évident que dans certains cas, un changement d'attitude s'impose au sein des institutions<sup>24</sup>, depuis l'autorité centrale dans certains domaines à tous ceux qui offrent des services (identiques) pour les pêcheurs et d'autres acteurs. Il arrive que les employés des pêches au niveau national aient le sentiment que la décentralisation signifie qu'ils perdent du pouvoir et de l'importance. Mais dans un système décentralisé, la coordination et le soutien sur le plan national aux niveaux décentralisés sont des tâches essentielles au bon fonctionnement du système. De plus, certaines tâches administratives, qui auparavant étaient lourdes pour les employés au niveau national, sont effectuées aux niveaux décentralisés, ce qui facilite le travail d'autrefois. Le personnel décentralisé reçoit le surplus de travail administratif, mais devrait aussi recevoir plus de liberté afin de planifier et d'agir localement. Les deux groupes peuvent donc tirer profit de la décentralisation. Les institutions des pêches pourraient organiser des voyages d'études, encourager la collecte des meilleures méthodes, et organiser des ateliers de travail sur des points spécifiques pour le personnel des pêches, ce qui leur permettrait d'échanger des expériences et de trouver des solutions permettant d'améliorer leur travail.

---

<sup>24</sup> Voir aussi Allison et Ellis, 2001.

## 3.2 Quels sont les mécanismes actuels pour une collaboration?

### 3.2.1 Les points principaux de cette section

*Les pêcheurs ont souvent un rôle consultatif dans la gestion des pêches officielle, bien que leur contribution réelle soit plus large et pas toujours reconnue, surtout lors de la phase de mise en œuvre de la gestion des pêches.*

- *La participation du pêcheur dans l'élaboration de la gestion des pêches officielle est généralement limitée à la consultation, bien qu'il y ait des exceptions.*
- *La participation la plus active des pêcheurs dans la mise en œuvre d'une gestion des pêches se concentre au niveau local, a tendance à être informelle, et consiste en la résolution des conflits.*
- *Les lois et programmes officiels du gouvernement reconnaissent de plus en plus le rôle des pêcheurs dans la gestion des pêches par l'intermédiaire des conseils consultatifs ou des comités de gestion des pêches communautaires.*
- *Il semblerait que les efforts se concentrent sur les lois relatives à la pêche et sur les activités de suivi, de contrôle et de surveillance plutôt que sur la formulation des objectifs de pêche, les mesures, la mise en œuvre, et l'exécution.*

### 3.2.2 Les mécanismes de consultation pour l'élaboration et la prise de décisions

Au cours de la phase de formulation des plans ou de la prise de décisions concernant la gestion des pêches, les associations de pêcheurs ont un rôle consultatif. Les rapports sur la Mauritanie, le Sénégal et le Ghana (la situation en Guinée n'est pas décrite) soulignent que cela se produit généralement par l'intermédiaire des conseils consultatifs. L'exemple de la Mauritanie est expliqué ci-dessous:

#### LES ENTITÉS CONSULTATIVES POUR LA FORMULATION DES POLITIQUES ET DES RÉGLEMENTATIONS EN MAURITANIE

*En Mauritanie, les représentants des pêcheurs sont consultés avant les prises de décision sur les questions concernant la pêche, par l'intermédiaire du Conseil consultatif pour les pêches maritimes (CCPM) et la Fédération nationale des pêches (FNP). Ce dernier existe depuis 1989 et regroupe des représentants de l'administration, des associations professionnelles, l'Institut de recherche et le Parc national du Banc d'Arguin (PNBA) (une des études de cas). Le FNP a été créé en 1995, suite à la crise de la pêcherie de calamars, la plus importante pêcherie en termes de revenus et d'emplois. La fédération a pour tâche supplémentaire de faire connaître les nouvelles mesures et réglementations à ses membres.*

Cet exemple montre que les conseils comprennent aussi des acteurs autres que les pêcheurs. En termes de nombre de pêcheurs dans les conseils, il est possible de donner deux exemples du Ghana. Le Conseil consultatif des pêches (CCP), fondé en 1991, se compose de 20 membres dont cinq représentent les intérêts des pêcheurs. La Commission des pêches, créée en 1993, regroupe 17 membres dont trois représentent les intérêts des pêcheurs. Les deux études de cas incluent les représentants des pêcheries artisanales et industrielles.

Finalement, au Sénégal, la loi sur la pêche de 1998<sup>25</sup> crée le Conseil consultatif national pour les pêches maritimes. Il pourvoit à la création des conseils consultatifs au niveau local. La création des conseils locaux est en cours (juillet 2001). Il est prévu que les membres du conseil local pour la pêche incluent des pêcheurs artisans individuels, des associations de pêcheurs artisans, des mareyeurs, des employés à la transformation du poisson et des représentants de l'administration locale. Ils devront conseiller le ministre responsable des pêches sur tous les problèmes concernant la pêche artisanale dans leur région et s'assurer que les pêcheurs artisans soient informés sur les mesures de conservation et de gestion.

Les rapports de pays pour la Mauritanie, le Sénégal et le Ghana ne spécifient pas les problèmes qui sont gérés par ces conseils: s'agirait-il d'identifier et de s'accorder sur les objectifs de la gestion des pêches, de formuler des plans de gestion, de déterminer des mécanismes appropriés, d'évaluer les impacts possibles d'une mesure ou sur un moyen de suivi, de contrôle et de surveillance ou de mise en œuvre, ou d'autres questions? La création des conseils locaux pour la pêche comme au Sénégal fait partie des processus de décentralisation décrits plus haut dans ce document. Cependant, il semblerait d'après la description qu'ils garderaient un rôle consultatif et de conseil, et qu'ils ne soient pas concernés par sa mise en œuvre.

Dans de nombreux cas, beaucoup de temps s'écoule entre le moment où une loi sur la pêche est élaborée, et le moment où elle est officiellement ratifiée et adoptée. Cela peut prendre des années. Par exemple, une nouvelle proposition de loi sur la pêche au Ghana, préparée quatre ans plus tôt, n'avait toujours pas été soumise au Parlement pour révision et ratification en juin 2001. Même lorsqu'elles sont votées, les lois sur la pêche ne sont pas souvent mises en œuvre ou pas de manière régulière, comme cela est clairement présenté dans les sections 3.2.3, 3.2.4 et 4.2.

### **3.2.3 La mise en œuvre**

Les informations provenant des rapports de pays et des visites sur le terrain semblent indiquer que l'accent est mis sur les lois et les réglementations concernant la pêche, plutôt que sur les projets de pêche, les politiques en matière de pêche, et les stratégies de mise en œuvre.

La diversité des pêcheries artisanales et des groupes de pêcheurs artisans ne semble pas être prise en considération dans les projets, les politiques et les stratégies de mise en œuvre qui sont présentés dans les rapports actuels. La seule distinction qui est faite a tendance à différencier la pêche artisanale de la pêche industrielle. Les rapports de pays indiquent également que les documents ont tendance à être formulés dans le sens de la protection des stocks de poisson, de la mise en œuvre des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance ou du développement des infrastructures (voir la section suivante et les études de cas, section 4) plutôt que sur la restriction à l'accès aux ressources ou sur d'autres mécanismes de gestion. Les intérêts concernant les moyens d'existence et les sources de revenus alternatives pour ceux étant victimes des mesures de gestion ne semblent pas apparaître dans ces documents. Si cela venait à se confirmer, ce serait une omission importante du point de vue d'une gestion des pêches basée sur le CCPR ou sur l'AMED.

Le projet Banque mondiale–Gouvernement du Ghana de renforcement des capacités des sous-secteurs de la pêche (1996-2001) – qui a créé une gestion communautaire de la pêche – est une exception à ce qui vient d'être dit. C'est l'une des rares

---

<sup>25</sup> Loi No. 98-32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime.

initiatives officielles à impliquer les pêcheurs dans *l'élaboration* et dans *la réelle mise en œuvre* des mesures de gestion (plutôt que de *décider* à leur place), et il mérite pour cette raison une discussion plus approfondie dans cette section.

Le système de gestion communautaire des pêches, basé sur le concept du *Chef des pêcheurs* et du *Conseil des anciens*, élargit ce concept en essayant d'inclure d'autres groupes d'acteurs comme les personnes en charge de la transformation du poisson, les marchands, les groupes de migrants et les membres les plus pauvres de la communauté de pêche. Les fonctions des Comités de gestion communautaire de la pêche (CGCP) qui en résultent sont de préparer et de mettre en vigueur les mesures de conservation et de gestion pour les activités de pêche. Elles sont destinées à contrôler les engins de pêche et l'accès à la pêche dans les zones côtières attenantes aux communautés. De telles mesures sont rédigées en tant qu'arrêtés, et soumises à l'assemblée du district local pour révision et adoption. Dans la région centrale surtout, un certain nombre de ces arrêtés ont déjà été adoptés par les assemblées de district et sont donc officiellement reconnus. Cela contribue à renforcer les systèmes et les mesures locales de gestion des pêches.

A ce jour, le succès du programme varie. Les efforts se sont concentrés sur la région centre, et c'est là que la plupart des CGCP ont été formés. L'étude de cas de la communauté de Mumford a joué un rôle important dans la promotion et le soutien du projet au moyen de sensibilisation dans la région, et d'activités de connaissance de groupe. Les employés de la Direction des pêches estiment que 50 pour cent des CGCP de la région centre fonctionnent bien. Les autres ont des problèmes liés aux jeux de pouvoir à propos des CGCP, ou des chefs des pêcheurs qui ont le sentiment que le projet pourrait nuire à leur influence. Dans le reste du pays, la sensibilisation des objectifs du projet est moins importante. Moins d'efforts ont été investis dans la création de CGCP, et les assemblées de district sont plus réticentes à voter des arrêtés dont le but leur paraît flou et de peur que ces arrêtés les obligent à donner ce qu'ils n'ont pas. Le projet est en cours de révision pour une prolongation (cinq années de plus), mais le fait qu'il dépende d'une seule source de financement rend son existence incertaine et donc fragilise l'ensemble du système.

Il y a également un nombre de questions légales. Tout d'abord, il ne semble pas que les CGCP soient établis officiellement: par exemple, la loi sur la pêche (qui n'est pas encore votée) ne mentionne pas l'existence de ces entités. Il en résulte que les fonctions et la constitution de ces comités ne sont pas encore définies officiellement, ce qui entraîne des problèmes de mise en vigueur comme le montreront les études de cas. Deuxièmement, l'importance de la juridiction territoriale des arrêtés de la pêche locale est incertaine. Bien qu'ils puissent contrôler les problèmes de pêche dans les ports, au sein des associations de pêcheurs, dans les criées, sur les lieux de débarquement etc., en principe, la juridiction du district (et de la communauté) ne s'étend pas à la zone maritime. La question est alors: ont-ils l'autorité nécessaire pour contrôler les affaires en mer? Troisièmement, la nature légale des décisions prises par les CGCP doit être clarifiée. En pratique, il semble que certaines décisions prises par les CGCP soient de simples recommandations (par exemple, des propositions d'arrêtés sur la pêche), tandis que d'autres sont des obligations (par exemple, la «condamnation» à l'occasion de la résolution d'une querelle). Quatrièmement, chaque arrêté voté par l'assemblée de district doit être soumis pour approbation ou rejet au ministre responsable du gouvernement local. En pratique, cette procédure n'est pas toujours respectée. Il n'est donc pas certain que les arrêtés sur la pêche du CGCP soient compatibles avec les lois et réglementations sur la pêche (et autres). Ces problèmes devront être résolus si les CGCP fonctionnent à long terme.

Néanmoins, l'utilisation des structures locales actuelles pour une gestion officielle des pêches semble être exceptionnelle dans la gestion des pêches maritimes au sein des quatre pays<sup>26</sup>. En dépit des questions qu'il reste à résoudre, il y a plusieurs leçons à tirer de cette expérience. Les conseils locaux au Sénégal, par exemple, peuvent tirer profit de certaines expériences des CGCP.

### **3.2.4 Le suivi, le contrôle et la surveillance**

L'accent répété sur les lois sur la pêche et les réglementations a pour conséquence une gestion des pêches dans les quatre pays axée sur le contrôle et l'application des lois sur la pêche plutôt que sur la mise en œuvre des politiques.

Le travail qui consiste à s'assurer que les réglementations et les lois sur la pêche soient respectées est connu sous le terme générique de suivi, contrôle et surveillance (SCS). Les Unités de recherche marine ont souvent une tâche de suivi et doivent conseiller le ministre sur les politiques. Des divisions<sup>27</sup> spéciales de suivi, contrôle et surveillance (SCS) ont été établies durant les 10 dernières années, et sont responsables des opérations de surveillance en mer et parfois de contrôle à terre. Leur objectif est d'assurer que les lois et réglementations sur la pêche soient respectées par les navires de pêche sillonnant les eaux situées sous la souveraineté et la juridiction du pays concerné.

Au début, ces unités SCS étaient destinées exclusivement à la pêche industrielle mais elles concernent de plus en plus la pêche artisanale. Dans ces cas, la surveillance a pour objectif de maintenir les navires pratiquant la pêche industrielle hors de la zone côtière (définie par la loi) où le chalutage et d'autres pêches industrielles sont interdits. Le but de cette législation est de protéger les ressources marines mais les pêcheurs artisans et les administrateurs des pêches ont tendance à dire qu'il faut éloigner les navires pratiquant la pêche industrielle de la «zone de pêche artisanale». Bien que le SCS soit seulement une partie du processus de gestion des pêches, il semblerait, d'après les rapports de pays et les entretiens, qu'il soit souvent *synonyme* de gestion des pêches.

Bien que cela ne soit pas officiellement promu, ou reconnu par la loi, en pratique les communautés de pêcheurs artisans sont impliquées dans les activités de SCS. Dans les études de cas, les communautés comme Kayar (Sénégal) et Mumford (Ghana) assistent l'Administration des pêches dans la collecte de données de capture sur les lieux de débarquement pour le suivi. A Mumford et Egyan (une autre étude villageoise au Ghana), on contrôle si la taille des mailles des filets est conforme aux réglementations locales et nationales. Des unités de SCS officielles ont tendance à donner avec retenue aux pêcheurs artisans un autre rôle que celui d'informateur. Néanmoins, dans la pratique, les pêcheurs artisans assistent les administrations des pêches locales en effectuant des opérations de surveillance dans la zone côtière, en prêtant leurs bateaux et en signalant les activités illégales.

---

<sup>26</sup> Il existe d'autres initiatives de gestion commune dans d'autres pays africains, voir par exemple Onyango, 2001 pour la Tanzanie et Hauck et Sowman, 2001 pour l'Afrique du Sud.

<sup>27</sup> Au Sénégal, il y a une direction séparée, appelée Direction pour la protection et la surveillance des pêches (DOPM). En Guinée-Conakry, une structure semblable est appelée le Centre national pour la surveillance et la protection (CNSP). Au Ghana, la loi sur la pêche de 1991 crée une division de suivi, de contrôle et de surveillance et d'application.

### 3.2.5 Application de la loi et gestion des conflits<sup>28</sup>

En cas de non respect des lois sur la pêche, la justice et d'autres institutions peuvent être impliquées dans les poursuites et l'application des sanctions. Cet aspect reste cependant faible et négligé dans la gestion des pêches en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana. Un domaine important en matière d'application (formelle ou informelle) des réglementations sur la pêche est la gestion des conflits. Les pêcheurs artisans sont activement impliqués dans ce type d'application au niveau local.

Les conflits surgissent entre les pirogues artisanales autant qu'entre les pirogues et les navires pratiquant la pêche industrielle. Ils sont généralement liés à des accidents en mer, des avaries de matériel, des problèmes de sécurité en mer, l'utilisation de certains engins (illégaux) et à l'incursion des navires pratiquant la pêche industrielle dans la «zone de pêche artisanale». Ces problèmes sont aussi abordés dans les lois et réglementations officielles. Cependant, les pêcheurs essaient d'abord de régler les conflits au niveau local par l'intermédiaire de systèmes traditionnels comme le *Chef des pêcheurs* et le *Conseil des anciens*.

Si la dispute ne peut pas être réglée au niveau local, ou si le conflit concerne des blessures ou la mort, les autorités en sont informées. A ce moment là, le règlement de conflit devient un procès long et peu satisfaisant pour les pêcheurs artisans. Le procès se passe ainsi: une fois que l'accident a été enregistré et qu'un rapport a été fait au niveau local, celui-ci est soumis au niveau national, où l'on ne connaît pas toujours la personne susceptible de pouvoir le régler, ou d'appliquer les règlements: le problème n'est donc généralement pas résolu. Cela est évident dans l'exemple guinéen présenté dans l'encadré ci-dessous:

#### LES PRATIQUES DE RÈGLEMENT DES CONFLITS EN GUINÉE

*En Guinée, les pratiques de règlement des conflits sont plutôt confuses du fait qu'il y a trois organisations gouvernementales qui revendiquent cette responsabilité: la Direction nationale des pêches (DNPM); le Centre national pour la surveillance et la protection de la pêche (CNSP); et l'Agence de la navigation maritime nationale (ANAM).*

*La DNPM pense qu'elle a l'autorité de régler les conflits parce qu'elle est responsable de la gestion des pêches artisanales et industrielles. Le CNSP est d'avis que les conflits surgissent par manque de respect des règles de pêche et le respect de ces dernières est leur responsabilité. L'ANAM, responsable pour la sécurité dans les eaux maritimes et les eaux douces soutient que les conflits sont souvent causés par des accidents et qu'il s'agit donc de problèmes de sécurité. Pour compliquer le tout, ces institutions n'entretiennent pas de bonnes relations entre elles. Il est donc improbable qu'une institution en contacte une autre pour lui demander de collaborer sur un cas. Le résultat est que la plupart des cas restent sans suite. Il n'y a pas de règlement et la victime n'obtient aucune indemnité. Même là où il y a des règlements, ils ne sont pas agencés de manière légale, donc l'exécution des sanctions n'est pas assurée.*

Ce problème en matière de règlement des conflits, et le manque de clarté à propos des mandats et des responsabilités, est un thème récurrent dans les études de cas et lors des visites sur le terrain. Cela traduit le fait que les lois et réglementations de la pêche ne sont pas appliquées de manière efficace, ce qui n'encourage guère les acteurs à les respecter.

<sup>28</sup> Pour en savoir plus sur la gestion des conflits dans les pêches artisanales au Ghana et dans d'autres pays, voir Bennet *et al.*, 2000 et Bennett *et al.*, 2001.

En réponse à cela, les pêcheurs artisans et les administrations des pêches tentent de mettre en place des mécanismes de résolution des conflits alternatifs. L'encadré ci-dessous est à nouveau un exemple en Guinée.

#### MÉCANISMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS ALTERNATIFS EN GUINÉE

*Parallèlement aux trois options de règlements mentionnées ci-dessus, une association de pêcheurs du nom d'ANOPECHE a des représentants à la fois de la pêche artisanale et de la pêche industrielle. Elle est donc dans une position favorable pour tenter de résoudre des conflits entre les membres de cette association. Les pêcheurs interviewés préfèrent cette option car le processus de règlement est plus rapide et plus efficace que de porter l'affaire devant les organisations officielles ou la justice. Malheureusement, ANOPECHE peut seulement régler les différends qui se produisent parmi ses membres et quelques armateurs de navires pratiquant la pêche industrielle ainsi que les capitaines qui adhèrent à l'association.*

Au Sénégal, la Loi sur la pêche de 1998<sup>29</sup> qui crée les conseils locaux stipule que, en plus de la consultation et de l'élaboration, les conseils locaux aideront les pêcheurs à s'organiser entre eux afin de minimiser les conflits entre les communautés de pêcheurs et les utilisateurs des différents types d'engins, et qu'ils participeront aux opérations de suivi et de contrôle (telles que décrites dans la section 3.2.2).

L'encadré sur l'Administration des pêches au Ghana, dans la section 3.1 fait déjà allusion aux Comités d'arbitrage qui impliquent un chef des pêcheurs, des membres de l'Institut de la recherche sur la pêche et d'autres acteurs. Autrement, ceux qui ont le sentiment d'être victimes d'un conflit peuvent s'adresser à la Commission des pêches ou au Directeur des pêches pour que leur cas soit entendu. Mais le problème de ne pas avoir de soutien légal qui assure l'application des sanctions reste la principale faiblesse avec toutes ces alternatives.

Ce manque d'application devra être abordé par les gouvernements nationaux si l'on souhaite que les mesures de gestion des pêches soient prises au sérieux par les acteurs. La création d'entités locales de gestion des pêches attirera peut-être l'attention sur ce problème, et entraînera la reconnaissance légale de la participation des pêcheurs artisans dans les activités de SCS, ce qui renforcera alors leur rôle dans la gestion des pêcheries côtières.

#### **3.2.6 Les implications pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence**

La description dans cette section indique que les pêcheurs sont déjà impliqués dans la gestion officielle des pêches, et que cette participation augmente. Les institutions des pêches pourraient améliorer cela davantage en prenant garde que les différents groupes de pêcheurs soient représentés dans ces processus officiels. La reconnaissance officielle du rôle déjà joué par les pêcheurs dans la gestion des pêches est importante de manière à ce que la participation croissante puisse se construire sur ce qui existe déjà.

De plus, les pêcheurs et les employés du gouvernement à différents niveaux pourraient être informés des différents types de participation qui existent (par exemple, la coercition, la persuasion, l'information, la consultation, le partage des

<sup>29</sup> Loi No. 98-32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime.

prises de décisions ou la catalyse des décisions du groupe<sup>30</sup>). De cette manière, ils pourraient se mettre d'accord sur le niveau de participation requis pour un certain processus et un certain moment. Des recherches sur des formes de participation différentes et plus accessibles (ou plus appropriées sur le plan culturel) devraient être menées (par exemple via les conseils, les votes, les sous-groupes, en prenant part à des missions de surveillance, etc.). Les groupes de pêcheurs participeront correctement et d'une manière appropriée dans un contexte donné à condition qu'ils soient directement intéressés. Ce n'est qu'alors qu'ils seront en mesure de proposer des mécanismes de gestion des pêches pratiques pour leurs moyens d'existence<sup>31</sup>.

Pour qu'une participation qui ait du sens se produise, il est également important que tous les groupes qui participent aient un accès illimité aux informations de qualité et d'actualité. Encore une fois, les institutions pertinentes pourraient travailler avec des pays partenaires pour améliorer l'information qui est fournie par le gouvernement (et les institutions) aux pêcheurs et inversement. Les programmes de radio, la transmission de l'information par l'intermédiaire de personnes clés, et les organisations comme les associations de pêcheurs, le chef des pêcheurs, les administrateurs locaux et des visites régulières de l'administrateur des pêches sur le terrain pour parler avec les pêcheurs, sont des suggestions sur la manière dont cela peut être réalisé.

Dans le processus de gestion des pêches, les institutions des pêches pourraient mettre davantage l'accent sur la formulation des objectifs, les politiques, la mise en vigueur et l'application d'une manière participative, en insistant sur les aspects des moyens d'existence. Cela rendra certainement la gestion des pêches plus pertinente pour les moyens d'existence des pêcheurs, et la rendra plus efficace.

---

<sup>30</sup> Ingles, Musch and Qwist-Hoffmann, 1999. *The participatory process for supporting collaborative management of natural resources: an overview*. FAO, Rome, 1999. 84p.

<sup>31</sup> Pour une discussion sur le rôle de la communauté et d'agents externes tels que les institutions gouvernementales et les projets pour la gestion des ressources dans la pêche artisanale, voir Degnbol dans Tvedten et Hersoug (éds.), 1992.

### 3.3 Quelles sont les règles qui contrôlent la pêche artisanale?

#### 3.3.1 Les points principaux de cette section

*Les contraintes en gestion des pêches consistent en l'équilibre des objectifs de durabilité biologique et des moyens d'existence dans les systèmes formels et informels ainsi que la mise en œuvre et l'application des réglementations officielles en matière de gestion des pêches.*

- *Les règles de gestion des pêches définies et exécutées par les pêcheurs artisans ont pour objectif l'ordre social et l'économie des moyens d'existence, celles qui sont définies par le gouvernement ont pour la plupart des objectifs biologiques (protection de la ressource).*
- *La majorité de la législation officielle des pêches n'est actuellement pas appliquée; l'application de la législation actuelle pourrait avoir de gros impacts négatifs sur les moyens d'existence d'un nombre important de personnes.*
- *Les différents groupes de pêcheurs utilisent différents systèmes de règles et d'application de gestion des pêches, afin d'atteindre ou de renforcer l'accès aux ressources des moyens d'existence.*

#### 3.3.2 Les règles d'une communauté locale: la loi informelle

Au niveau local, chaque *communauté* de pêche ou *lieu de débarquement* a ses propres règles et réglementations générales pour la pêche et les activités connexes. Bien que celles-ci varient d'une communauté à l'autre, il y a des tendances générales propres à une région ou à un pays. Les règles communes aux lieux de débarquement ghanéens se définissent ainsi:

- le paiement d'une «taxe» au conseil pour l'utilisation du lieu de débarquement;
- entretenir la plage ou le lieu de débarquement propre;
- interdiction des enfants sur la plage pendant les heures d'école;
- pas de vols, de bagarres, et de «mauvais sort» sur la plage, ou sur le lieu de débarquement;
- décision du partage des prises par plus d'une seule pirogue;
- déclaration des jours de non-pêche (au Ghana, généralement les mardis);
- interdiction d'utiliser des engins destructeurs comme les filets à petites mailles ou la dynamite;
- le chef des pêcheurs est aussi responsable de l'organisation des missions de recherche et de sauvetage.

En plus, le «Konkohene» – l'association des femmes mareyeuses de la communauté – a des règles à propos du barème des prix et du comportement à adopter sur la plage. Leur chef règle les disputes liées au commerce du poisson, représente les femmes dans les tractations qui adviennent chaque jour pour fixer les prix du poisson, surveille le nettoyage occasionnel des lieux de débarquement, et assure généralement une certaine discipline.

En cas de non respect ou de conflits à terre ou en mer, le *Chef des pêcheurs* et le *Conseil des anciens*, ou les associations de femmes, régleront la dispute. Les sanctions comprennent des amendes et, dans les pires cas, la confiscation du matériel, la mise à sec des pirogues ou l'interdiction d'utiliser le lieu de débarquement local (pour les marchands et les pêcheurs). Lorsque les conflits concernent des personnes originaires de communautés différentes, le règlement se fait dans la communauté où s'est produit le conflit, en présence du chef des

pêcheurs de cette communauté et du chef des pêcheurs de la communauté d'où est originaire le pêcheur accusé.

Au Sénégal, les règles de base ont plutôt tendance à se produire à *l'intérieur des groupes de pêche* actifs sur le lieu de débarquement. Les exemples sont ceux du *Comité de pêche* et de la *Commission de surveillance* à Kayar qui seront discutés dans les études de cas. De telles règles consistent en:

- la limitation sur la quantité de certaines espèces de poisson qui peuvent être débarquées par un groupe en particulier (pêcheurs à la ligne);
- la limitation sur le nombre de campagnes de pêche de 24 heures (pêcheurs à la senne tournante);
- le contrôle mutuel de la présence d'équipements de sécurité à bord;
- l'interdiction de pêcher la nuit.

La différence entre les deux types de mesures (au niveau communautaire général et au sein d'un groupe) est claire: les règles du groupe sont beaucoup plus spécifiques (parce que destinées à un type de pêche) que celles qui sont générales pour la communauté. Les règles du groupe, comme on le verra ultérieurement, sont pour la plupart motivées par l'économie, tandis que les règles générales communautaires couvrent principalement les problèmes liés à l'ordre social. Tout au plus, les règles générales communautaires renforcent les règles nationales sur les équipements interdits.

Les règles locales du groupe limitant l'accès aux ressources, comme ci-dessus, ou aux fonds de pêche sont rares (l'étude de cas d'Egyan est une exception). Cela est peut-être dû à la perception de la mer comme appartenant «à tous», parce qu'elles n'ont pas de sens excepté si les communautés voisines appliquent les mêmes règles, ou simplement parce que les règles d'accès sont difficiles à appliquer au niveau local.

Au niveau national, un seul exemple d'association de pêche mettant en vigueur une règle de gestion des pêches a été rencontré. Le Conseil national ghanéen des pêcheurs à la pirogue est arrivé à réduire de beaucoup l'utilisation de la dynamite et du poison dans la pêche, en faisant prêter serment aux pêcheurs d'arrêter ces pratiques. Elle avait le pouvoir d'appliquer une telle règle parce qu'elle est le seul distributeur de fuel subventionné par le gouvernement pour les pêcheurs, et quiconque enfreint la règle ne sera plus approvisionné en fuel.

### **3.3.3 Les réglementations nationales et la loi officielle**

Au moment de la recherche pour les rapports des pays, il n'y avait, en pratique, aucun plan de gestion des pêches en vigueur au Ghana et au Sénégal qui gérât les stocks de poisson, ou contrôlait les efforts de pêche. La situation n'est pas spécifiée dans les rapports sur la Mauritanie et la Guinée. Néanmoins, des documents légaux, au Ghana et au Sénégal spécifient que des plans de gestion des pêches doivent être faits, et précisent la procédure à suivre. Au Sénégal, la Loi sur la pêche de 1998 spécifie que des plans de gestion des pêches doivent être établis et révisés périodiquement, afin de permettre d'apporter les ajustements nécessaires. Au Ghana, un plan de gestion a été préparé dans le cadre du projet sur le renforcement des capacités, dans les sous-sections de la pêche, financé par la Banque mondiale. Au moment de la rédaction de ce rapport (juin 2001), le plan existe sous la forme d'un avant-projet<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> L'avant-projet du plan de gestion n'a pas été rendu public lors de la mission. Il était donc impossible de déterminer s'il comprenait ou non des mesures spécifiques destinées aux activités de pêche artisanale.

Bien que le Sénégal n'ait pas de plan spécifique pour gérer ses stocks de poisson et les efforts de pêche, il dispose d'un Plan national pour les pêches maritimes (NPMF, 1998). La création au Sénégal de mécanismes de consultation mentionnés plus haut (le Conseil consultatif national pour les pêches maritimes et les conseils locaux pour les pêches maritimes) s'inscrit dans cet effort. Une autre activité est d'améliorer le système de surveillance et d'application. Par rapport au secteur des pêches artisanales, des mesures spécifiques destinées à développer les infrastructures des lieux de débarquement, notamment à Fass Boye et Kayar, ont été planifiées. Cela fait parti de la première phase du NPFM. La deuxième phase prévoit le déploiement de nouveaux atouts pour la surveillance, la mise en vigueur d'un système de suivi des bateaux par satellite et la réduction de l'effort de pêche exercé par les bateaux de pêche artisanale<sup>33</sup>. Le NPMF était en cours d'exécution en juin 2001.

Excepté pour le FSCBP et le NPMF, le Ghana et le Sénégal ont un nombre de règles et de réglementations de gestion qui s'appliquent à la pêche. Elles définissent:

- ce qui fait partie de la pêche artisanale ou d'autres types de pêche;
- le régime d'accès aux pêches;
- les mesures de conservation et de gestion;
- les règlements de conflits.

La première réglementation classe les navires de pêche dans des catégories différentes, permettant à ceux qui font les politiques d'assujettir chaque catégorie à des régimes légaux distincts, en particulier en rapport à l'accès aux pêches. Au Sénégal, la définition d'un bateau de pêche artisanal est assez spécifique (voir l'exemple ci-dessous). Au Ghana, elle ne l'est pas autant, et il y aura vraisemblablement, à l'avenir, plus de confusion concernant les lois qui peuvent s'appliquer sur tel ou tel bateau.

#### DÉFINITION DE BATEAUX DE PÊCHE ARTISANALE, L'EXEMPLE DU SÉNÉGAL

*Au Sénégal, le Décret No. 98-498 du 10 juin 1998 donne une définition précise du «bateau de pêche artisanale» basé sur trois critères distincts: la structure du bateau, le type d'engins de pêche utilisés à bord et les moyens de conservation des prises. En conséquence, tous les bateaux sans pont, équipés d'engins de pêches manuels, et utilisant de la glace ou du sel comme seul moyen de conservation des prises, sont qualifiés de «bateaux de pêche artisanale».*

*Inversement, tous les autres bateaux de pêche qui ne remplissent pas ces critères, sont considérés comme des bateaux pratiquant la pêche industrielle. En cas de doute, le ministre responsable pour la pêche maritime peut décider, lorsque cela est nécessaire, si un bateau est un bateau de pêche artisanale ou industrielle.*

Le second groupe de réglementations, définissant le régime d'accès aux pêches, comprend les systèmes de licences, le marquage du bateau et les normes de sécurité en mer. Aujourd'hui, les pirogues artisanales ne font l'obligation d'aucune licence et ne sont pas obligées de respecter des normes de sécurité. Au Ghana, cela est une exigence de la loi (de 1991), mais qui n'a pas été exécutée. Si la nouvelle loi sur la pêche est votée, les assemblées nationales auront pour tâche d'enregistrer les pirogues qui opèrent dans cette région. Cela peut devenir un travail assez compliqué du fait que les pêcheurs migrent tout le long de la côte nationale, et même plus loin, ce qui signifie qu'un bateau devrait être enregistré plusieurs fois. Cela nécessitera du temps et le renforcement des capacités au niveau du district pour mener à bien cette tâche. Au Sénégal, pendant ce temps-là, le fait de soumettre la pêche artisanale à un

<sup>33</sup> Au Sénégal, on estime que la pêche artisanale contribue à plus de 70 pour cent de la production annuelle totale.

système d'autorisation, donne lieu à un débat très controversé. Les pêcheurs ont peur que ce système serve à leur faire payer des taxes. Ils s'opposent donc aux licences et à toutes mesures semblables. Ils craignent aussi que leur nombre soit réduit à des fins de gestion des pêches. Et il y a certes des dispositions de réduction du nombre de bateaux de pêche artisanale dans les plans de gestion des pêches. Déjà, un bateau qui ne remplit pas certains critères de sécurité en mer, et de marquage, peut être interdit de pêche dans les eaux sénégalaises.

Le troisième groupe de mesures mentionné concerne les mesures de conservation et de gestion. Celles-ci contrôlent l'utilisation et les caractéristiques des engins de pêche, le marquage des équipements pour la visibilité, et la définition des zones de pêche. En ce qui concerne les équipements, les types et les tailles de mailles des filets sont généralement précisés. Les explosifs et les poisons destinés à la pêche sont interdits et la capture des juvéniles ou des poissons trop petits n'est pas autorisée. Pour des raisons de sécurité, les engins immergés à demeure, et les engins flottants à la dérive, doivent être clairement indiqués et disposer de marqueurs allumés la nuit. Enfin, la législation des pêches nationales définit une ou plusieurs des zones de pêche à l'intérieur desquelles certains engins, ou bateaux, ne sont pas autorisés à pêcher ou bien seulement à certains moments de l'année. Le plus important pour cette étude est ce qui est appelé la «zone de pêche artisanale», où le chalutage est interdit. Bien qu'elle ait été créée pour protéger les poissons juvéniles et pour empêcher les effets destructeurs des chalutiers sur l'environnement, les pêcheurs artisans la considèrent comme étant «leur zone». Au Sénégal, la zone s'étend à six (sept à certains endroits) milles nautiques au large à partir de la côte. Au Ghana, elle s'étend à 30 mètres de profondeur, et donc varie en distance à partir de la côte selon la région du pays.

Enfin, il existe des réglementations qui concernent les règlements de conflits. Bien qu'il y ait des mécanismes officiels qui semblent assez satisfaisants en théorie, ils n'ont pas été mis en vigueur dans la pratique. Au Sénégal, les nouveaux conseils locaux de pêche artisanale devraient renforcer les associations de pêcheurs, de manière à diminuer et à résoudre les conflits entre les communautés de pêcheurs et les pêcheurs utilisant différents engins. Une commission consultative pour la violation des pêches a été créée pour conseiller le ministre responsable des pêches maritimes sur ces questions qui ne cessent de s'aggraver. Mais le problème de la résolution de conflits pour régler les disputes entre les pêcheurs artisans et les pêcheurs industriels n'a pas été abordé directement. Au Ghana, il a déjà été dit que la Commission des pêches a l'autorité d'écouter et de régler les réclamations des personnes fâchées suite à des problèmes qui se sont produits, ou qui sont liés à des activités de pêche ou à l'industrie des pêches en général. Dans ce cas, la Commission des pêches nomme un Comité de décision des pêches. La Loi sur la pêche, qui n'a pas encore été votée, stipule que toute personne à bord d'un bateau de pêche motorisé, qui détruit ou endommage un engin de pêche convenablement marqué et utilisé pour la pêche artisanale dans les limites de la Zone économique, commet un délit. Cette personne est passible, sur preuve, d'une amende, tandis que le patron du navire ayant commit le délit est responsable de fournir (a) une compensation totale pour l'engin endommagé, en nature ou en espèce; et (b) une compensation adéquate pour le temps de pêche perdu des pêcheurs concernés. Cependant, la nature des décisions prises par le Comité n'est pas spécifiée. Il n'est donc pas clair si ces décisions sont prises en fonction des parties en cause. Les problèmes de manque d'application mentionnés plus haut dans le suivi, le contrôle, la surveillance et l'application vont donc vraisemblablement persister.

### 3.3.4 L'application des règles et des réglementations officielles

Les problèmes de conservation et de gestion sont souvent socialement et politiquement sensibles. Les objectifs de conservation des ressources et de gestion des réserves des plans de gestion des pêches deviennent un point de négociation lorsqu'ils sont appliqués aux réalités sociales, économiques et politiques des pêcheurs artisans. L'encadré ci-dessous donne un exemple des problèmes liés à l'application des tailles de mailles des filets autorisées.

#### LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA MISE EN VIGUEUR DES LOIS CONCERNANT LA TAILLE DES MAILLES DES FILETS

*Au Ghana, l'utilisation des mailles de taille inférieure à 25 mm dans l'étirement diagonal de la longueur est strictement interdite. Les pêcheurs artisans ont rejeté cette mesure sous prétexte qu'ils ne peuvent pas attraper les anchois adultes, qui est une activité légale. La plupart des sennes de plage ont des tailles de mailles plus petites et des milliers de pêcheurs et leurs familles dépendent de la senne de plage pour leurs revenus<sup>34</sup>. Au même moment, les pêcheurs d'eau douce se plaignent que la taille officielle du maillage rendrait la pêche impossible dans le lac Volta, parce que les espèces de poisson de lac sont plus petites que celles sur la côte. La mesure pourrait toucher un grand nombre de personnes pêchant dans le lac. Ainsi, l'application de la taille du maillage est socialement et politiquement, inacceptable. Il n'est donc pas surprenant qu'elle n'ait pas été appliquée avec plus de rigueur depuis le vote de la loi de 1991.*

Des processus semblables se produisent pour le marquage des engins de pêche. Les pêcheurs artisans disent que les matériaux adéquats de marquage sont soit indisponibles, soit beaucoup trop chers. Ils ont tendance à marquer les engins passifs avec des bandes de tissu. Les capitaines des bateaux pratiquant la pêche industrielle se plaignent que ceux-ci ne sont pas visibles de loin, et encore moins la nuit, ce qui entraîne les préjudices des engins de pêche artisanale. Cela, à son tour, entraîne des conflits entre les deux groupes.

La situation est similaire pour la «zone de pêche artisanale». Cette zone n'est pas marquée, et les disputes ont tendance à être liées au fait de savoir si un bateau pratiquant la pêche industrielle est entré ou non dans la zone. Beaucoup d'incursions ont lieu la nuit, lorsqu'il est difficile d'identifier les bateaux. Les pêcheurs artisans prétendent que les chalutiers ont tellement surexploité ou détruit «la zone de pêche artisanale», qu'il ne reste plus de poisson pour eux. Leur solution est d'étendre la zone plus au large. Mais il est également vrai que les pêcheurs artisans ont surexploité eux-mêmes les réserves près de la côte, et qu'ils pêchent plus loin en mer. Là, les armateurs de navires industriels disent que les pêcheurs artisans provoquent des accidents parce qu'ils ne respectent pas les réglementations en matière de navigation, les normes de sécurité en mer et le marquage des bateaux et des engins. En fait, toute la discussion ne concerne pas tant les règles et réglementations en tant que telles (leur application actuelle est généralement faible, ou non-existante de toute façon), mais plutôt les droits d'accès aux ressources et aux fonds de pêche entre les différentes pêcheries.

<sup>34</sup> Le PMEDP a effectué des études sur la pêche aux sennes de plage au Ghana et ailleurs, voir PMEDP, 2001.

### **3.3.5 Les implications pour une gestion des pêches centrée sur les moyens d'existence**

Cette section montre que les règles et réglementations de gestion des pêches ont des objectifs soit sociaux et économiques (moyens d'existence) soit biologiques. Les organisations communautaires informelles ont généralement des objectifs sociaux et économiques alors que les institutions gouvernementales des pêches ont tendance à se concentrer sur les objectifs biologiques.<sup>35</sup> Il ne semble pas y avoir de processus d'identification de la diversité des objectifs dans la gestion des pêches, ni un processus de définition d'ordre de priorité, ou d'équilibre de ces objectifs. Les institutions des pêches pourraient travailler sur la construction d'un processus par l'intermédiaire duquel cela pourrait être fait.

Il semblerait qu'il n'y ait pas de système pour évaluer ou ajuster les effets souhaités, ou accomplis d'un certain ensemble d'objectifs. Pour citer un cas en particulier, dans l'exemple du Ghana, il semble y avoir eu peu, ou pas, de considération pour les effets de l'application de la loi sur les tailles minimum du maillage des filets et sur les moyens d'existence des pêcheurs. Les institutions des pêches devraient identifier, en accord avec les pêcheurs, quels sont les différents objectifs de la gestion des pêches, et de quelle manière ils pourraient être associés afin de remplir à la fois les objectifs de durabilité et de moyens d'existence. Dans les cas où cela n'est pas possible, des options pour des moyens d'existence alternatifs devraient être envisagées.

Il est également évident, dans cette section que les réglementations officielles des pêches ont peu d'effet si elles ne peuvent pas être appliquées. Cela montre que, lorsqu'on identifie des mécanismes de gestion des pêches, il est important d'évaluer comment l'application se déroulera, et le coût et l'efficacité que la mise en vigueur peut représenter. Ici, la collaboration avec les associations de pêcheurs existantes peut s'avérer être importante. Cela signifie que, pour encourager les associations de pêcheurs à collaborer à l'application des lois, le contrôle doit être directement en prise avec leurs intérêts et atteindre les objectifs de moyens d'existence, au même titre que les règles communautaires le sont.

---

<sup>35</sup> Voir aussi Degnbol dans Tvedten et Hersoug (éds.), 1992.